

2018

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DES SERVICES
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET
NON COLLECTIF

valence
romans
AGGL 

Édito	3
Faits marquants	4
Chiffres clés	6
Perspectives	7
La compétence assainissement	8
Une compétence pleinement inscrite dans l'adaptation au changement climatique	10
Une modernisation de nos outils	12
Le patrimoine et les infrastructures	16
Gouvernance, fonctionnement et organisation	20
Administratif et relations aux usagers	22
Études et travaux	24
Modes de gestion	30
Fonctionnement et exploitation des réseaux	32
Traitement des eaux usées et pluviales	34
Conformité des systèmes d'assainissement	38
Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques	42
Le service public d'assainissement non collectif : le SPANC	44
Urbanisme et assainissement	48
Tarification et facturation de la redevance assainissement collectif	52
Recettes, dépenses et situation financière	56
Annexes	60

L'année 2018 marque la fin du travail de structuration et d'harmonisation de la compétence assainissement exercée par l'Agglo depuis le 1^{er} janvier 2015 sur l'ensemble des communes avec :

- La finalisation de la mise en œuvre du scénario sur les modes de gestion arrêté en 2016. Valence Romans Agglo a confié en 2018 à VEOLIA l'exploitation de la collecte et du traitement des eaux usées des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans, et l'exploitation des stations de traitement de Portes-lès-Valence et de Valence. Depuis le 01/07/2018, les agents de la direction de l'assainissement interviennent aussi sur 13 communes avec la reprise de l'exploitation des réseaux de la commune de Montéléger.
- Le vote des tarifs 2019 et 2020 de la redevance assainissement. La prospective financière réalisée en 2018 a permis de conforter le tarif cible projeté en 2015. En 2020, tous les usagers auront le même tarif de la redevance assainissement à savoir 1,16 € HT le m³ et 19 € HT de part fixe, soit 1,62 € TTC/m³ avec la redevance modernisation de l'Agence de l'Eau. Ce tarif reste bien inférieur à la moyenne nationale qui est de 1,93 € TTC /m³ pour une facture de 120 m³.
- Partie moins visible, mais tout aussi déterminante, les nombreux outils mis en place et développés depuis 2015 autour de la compétence assainissement (SIG, logiciel métiers telles que la gestion des données de métrologie, le SPANC, la facturation des usagers, modélisation hydraulique.....) permettent aux agents de la direction de l'assainissement d'être plus performants au quotidien.

Nous pouvons être satisfaits du chemin parcouru depuis 2015. La création de la régie assainissement dotée de la seule autonomie financière et l'harmonisation de la redevance assainissement non domestique (rejets industriels) devraient venir parachever début 2019 ce travail,

En 2018, l'opération QUALITE EAU, menée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme a continué de monter en charge. Fin 2018, ce sont près de 17 projets industriels qui auront été financés dont 14 en 2018 pour un montant d'aides de 295 k€ HT et 1 214 k€ HT investis pour réduire les émissions de substances dangereuses dans les eaux.

A noter également la contribution importante de l'assainissement sur la transition énergétique engagée par l'Agglo avec notamment des réductions substantielles des consommations en gaz et en électricité dans les 2 nouveaux contrats de délégation de service public et la construction d'une unité de méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence avec la production de biogaz prévue fin 2021.

Les schémas directeurs d'assainissement ont aussi été poursuivis en 2018 avec notamment la définition des travaux importants à réaliser sur le système d'assainissement de Valence. Pour le système d'assainissement de Romans non conforme aujourd'hui, les études se poursuivront avec les conclusions sur les travaux à réaliser à la fin de l'année 2019.

L'objectif poursuivi est bien, par temps de pluie, de réduire les déversements des déversoirs d'orage dans les milieux naturels. C'est un travail de longue haleine qui prendra encore de nombreuses années et qui nécessite une collaboration étroite entre l'Agglo et les communes notamment pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux quand c'est possible.

Le travail d'harmonisation et de structuration de la compétence étant désormais derrière nous, nous pourrions dans les années à venir accentuer nos efforts sur :

- Les relations avec les communes avec davantage d'informations délivrées, de reportings, et de travail collaboratif,
- La mise en œuvre d'une réelle démarche éco-responsable de la compétence assainissement. Valence Romans Agglo s'est en effet engagée en 2018 comme territoire Eau Responsable selon les principes de l'IWA (International Water Association). Cela doit notamment se traduire par une gestion alternative au « tout tuyau » des eaux pluviales. Infiltrer l'eau pluviale là où elle tombe est un principe très simple renforcé par les nécessaires adaptations de notre territoire au changement climatique... Cela doit se traduire par des projets innovants et perméables ! En 2018 pour inciter les communes à gérer leurs eaux pluviales différemment, l'Agglo a mis en place une aide de 70 € par m² désimperméabilisé et déconnecté des réseaux.
- La gestion patrimoniale avec un objectif de 1 % de renouvellement de nos 1600 km de réseaux à l'horizon 2022.

Ce rapport devrait, nous l'espérons, vous permettre de trouver les réponses à vos questions sur l'exercice de la compétence assainissement pour l'année 2018.

Nicolas DARAGON
Président de Valence
Romans Agglo

Yves PERNOT
Conseiller délégué
à l'assainissement

Janvier

Transfert de la compétence assainissement collectif et gestion des eaux pluviales des communes de la Raye. A noter que la commune de Barcelonne n'est pas dotée de service public d'assainissement collectif.

Démarrage du nouveau contrat de DSP* confié à VEOLIA pour l'exploitation des réseaux des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans. Un nouveau contrat de 12 ans ambitieux avec la mise en place d'une gestion dynamique du temps de pluie qui se traduit par un stockage des volumes de temps de pluie dans les principaux émissaires avant traitement sur la station de traitement des eaux usées. La station pourra traiter 31 000 m³/j le 01/01/2020 contre 14900 m³/j actuellement. Et bien sûr une diminution des déversements sans traitement dans les cours d'eau (Savasse, Herbasse et Isère) fortement diminués en temps de pluie.

2 séminaires organisés en 2018 avec les cadres de la direction de l'assainissement pour améliorer l'organisation.

SPANC, poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur les communes de Bésayes, Bourg de Péage et Châteauneuf-sur-Isère.

MARS

Validation du programme de travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Valence.

VALENCE ROMANS AGGLO a confié à ARTELIA une étude de comparaison des différents scénarios de mise aux normes du système d'assainissement de Valence. La feuille de route a été arrêtée par la commission assainissement.

Juin

Démarrage des travaux de création du réseau et de la station de traitement des eaux usées de Miribel (Valherbasse). Miribel sera dotée fin 2019 d'un service public d'assainissement collectif.

Valence Romans Agglo s'engage sur les principes des territoires Eau-Responsable de l'IWA (International Water Association).

Il s'agit notamment de promouvoir la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sur tout le territoire et de créer au sein des services techniques de l'agglomération et des communes une dynamique afin de redonner une vraie place à l'eau dans tous les projets urbains.

JUILLET

Élargissement du périmètre de la régie directe.

L'exploitation des réseaux de la commune de Montéléger se fait par les agents de la Régie assainissement qui interviennent désormais sur 13 communes. Le scénario adopté en 2016 sur les modes de gestion est désormais complètement mis en œuvre, l'ensemble des communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence sont exploitées par le personnel de l'Agglo.



Station de traitement des eaux usées de Miribel.

OCTOBRE

Démarrage du nouveau contrat de DSP* pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence.

Ce nouveau contrat confié à VEOLIA comprend des investissements importants avec principalement la construction d'une unité de méthanisation des boues d'un montant de près de 11 M d'€ HT. L'injection de biogaz dans le réseau est prévue pour fin 2021. La mise en service de cette unité de méthanisation permettra l'arrêt de l'incinération des boues produites sur la station de traitement des eaux usées de Romans qui seront transportées à Valence.

Création de la régie à autonomie financière au 01/01/2019 (délibération).

Le passage en régie pour l'assainissement répond pour les services publics d'eau et d'assainissement à une obligation réglementaire et au respect d'un engagement pris par Valence Agglo Sud Rhône Alpes auprès de la chambre régionale des comptes en 2013.

Les principales décisions pour une régie dotée de la seule autonomie financière restent prises par Valence Romans Agglo (tarifs des redevances assainissement, budget, contrats de DSP...). Le président de la communauté d'agglomération reste le représentant légal de la régie assainissement.

Vote des tarifs de la redevance assainissement collectif 2019 et 2020.

En 2020, l'ensemble des usagers du territoire (à l'exception des communes de Montvendre, Peyrus et Chateaudouble) auront le même tarif à savoir 1,16 € HT le m³ et 19 € de part fixe. La consolidation de la prospective financière réalisée pendant l'été 2018 a permis de conforter ce tarif cible avec le vote des tarifs pour les 2 dernières années de lissage 2019 et 2020.

*DSP : Délégation de Service Public

Décembre

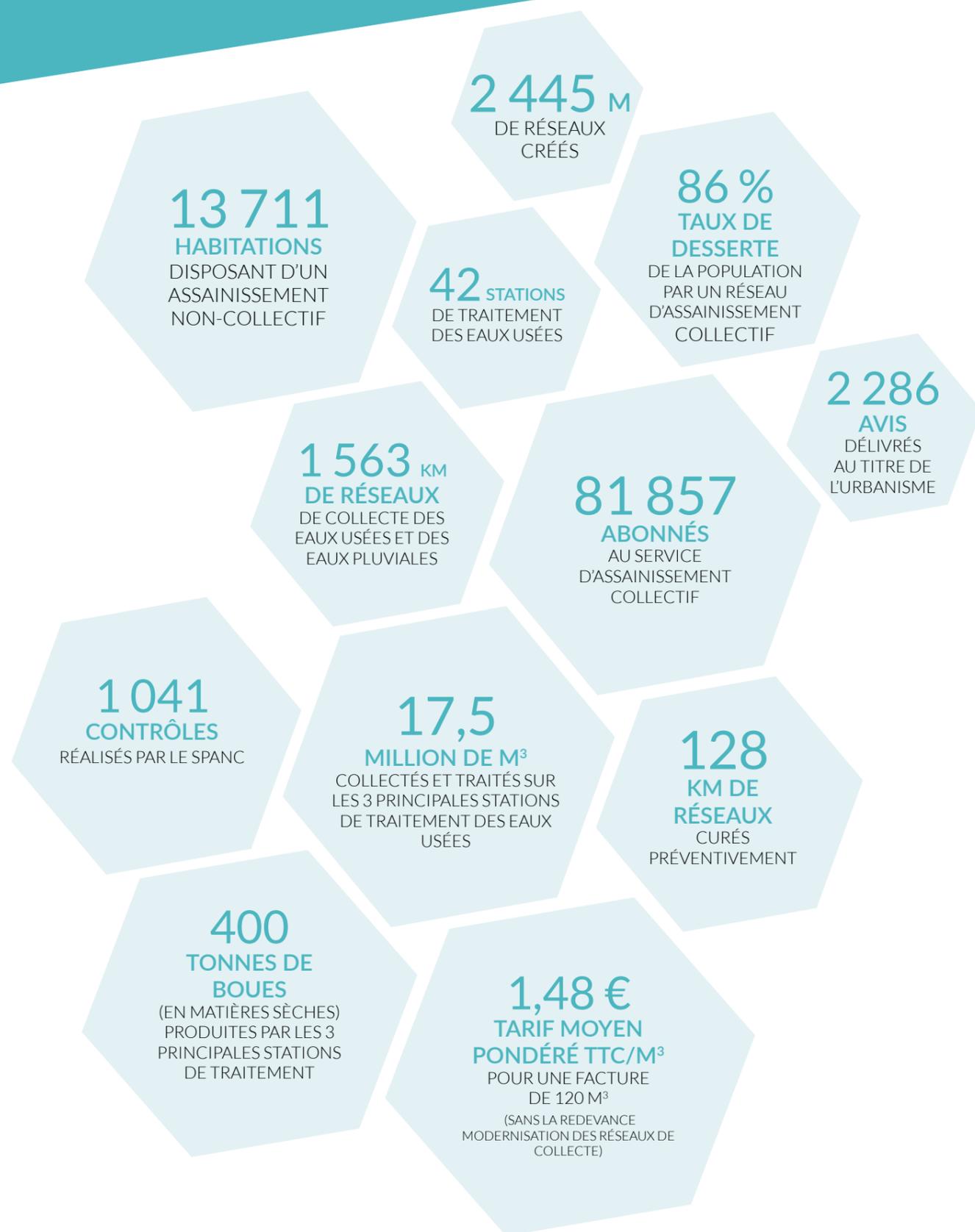
Démarrage des travaux d'un bassin d'orage de 7000 m³ enterré dans l'enceinte du lycée Camille Vernet à Valence. La création de ce bassin permettra de supprimer la quasi-totalité des débordements dans le quartier de la rue Faventines en cas de très gros orage.



Travaux du bassin d'orage du lycée Camille Vernet à Valence.

** à l'exception des communes de Chateaudouble, Montvendre et Peyrus

CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2019

CRÉATION le 1er janvier 2019 de la régie **assainissement** dotée de la seule autonomie financière. Avec ce passage en régie, la principale modification concernera les recrutements qui seront préférentiellement des recrutements sous statut privé. C'est le directeur qui sera en charge directe des recrutements des agents de droit privé et qui signera les contrats de travail. Cela se traduira en 2019 par la mise en place d'un accord d'établissement pour les agents de droit privé. Les fonctionnaires territoriaux en place seront mis à disposition de la régie assainissement par Valence Romans Agglo.

HARMONISATION de la redevance non **domestique** : le dernier chantier lié à l'harmonisation de la compétence assainissement sur le territoire de l'Agglo ! Les modalités de facturation de la redevance assainissement auprès des 65 industriels connus rejetant des effluents dans les réseaux sont en effet très différentes entre le bassin valentinois et romanais (coefficient de dégressivité et coefficient de pollution et de collecte...).

FINALISATION et diffusion d'un guide pratique de l'assainissement pour les communes.

FINALISATION du schéma directeur du système d'assainissement de Romans lancé en 2018. Le système d'assainissement de Romans est non conforme au titre de la directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines, aussi bien sur la collecte, que sur le traitement. La problématique est la gestion du temps de pluie avec de trop nombreux déversements directs aux milieux naturels et un débit qui ne peut être traité en totalité sur la station de traitement des eaux usées en temps de pluie. La feuille de route des travaux sera arrêtée fin 2019 aussi bien sur les réseaux des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées, que sur la station elle-même avec un très probable agrandissement.

MISE EN PLACE des contrôles de branchements aux réseaux avec le recrutement de 2 contrôleurs. VEOLIA assure déjà, avec un technicien, pour les 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans le contrôle des branchements.

MISE EN PLACE de plans d'actions en faveur de la biodiversité, sur les 60 ha de sites gérés par l'assainissement en partenariat avec la LPO.

LANCEMENT de l'étude sur la réutilisation des **eaux usées traitées** : chaque année la collectivité traite entre 15 et 20 M de m³ d'eau. La réutilisation de ces eaux usées traitées (REUT) constitue un enjeu important pour notre territoire où la ressource en eau est considérée comme déficitaire. Cet état de déficit quantitatif a été mis en évidence notamment dans l'étude « volumes préalables », pilotée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et qui préconise une diminution de 40% des volumes prélevables sur notre ressource. L'objectif de l'étude est d'identifier les stations de traitement des eaux usées ayant un fort potentiel pour réutiliser leurs eaux usées traitées et de dimensionner la filière à mettre en œuvre, sur 3 d'entre elles, pour réaliser ce projet.

DÉMARRAGE du schéma directeur du système d'assainissement de Portes Lès Valence (7 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence). Définition des travaux pour maintenir la conformité du système.

SPANC : poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur les communes d'Alixan, Barbières, Bésayes, Eymeux et Ourches.



La compétence assainissement

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

de la Communauté d'Agglomération recouvre les 2 missions suivantes :

- **Assainissement collectif des eaux usées** (53 communes sur les 56 communes de Valence Romans Agglo sont dotées d'un service public d'assainissement collectif. Seules les communes de Barcelonne, Le Chalon et Miribel n'ont pas de réseau d'assainissement collectif). Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.
- **Assainissement non collectif.** Le service public d'assainissement non collectif assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées.



ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS du système de gestion des eaux pluviales

- la gestion des eaux pluviales réalisée par la Communauté d'Agglomération s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales créées par ces zones ;
- le système de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération est constitué des éléments suivants :
 - les réseaux d'eaux pluviales strictes,
 - les puits d'infiltration,
 - les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,
 - les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes,
 - les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie.



Le présent rapport ne devrait concerner que les services publics d'assainissement collectif et non collectif. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre (réseaux unitaires par exemple), de nombreuses parties du présent rapport concernent les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.



UNE COMPÉTENCE PLEINEMENT INSCRITE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



VALENCE ROMANS AGGLO,
UN TERRITOIRE EAU-RESPONSABLE !

Lors du conseil communautaire du 26 juin 2018, Valence Romans Agglo s'est engagé à respecter les Principes de l'IWA (International Water Association) en tant que territoire « Eau-Responsables ».

La place de l'eau dans la ville est fondamentale : alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, préservation des milieux aquatiques, adaptation au dérèglement climatique, contribution à une économie circulaire et décarbonée avec des circuits courts. Il est nécessaire de faciliter les échanges entre les différents acteurs du développement de la ville et de démultiplier les synergies pour faire évoluer la conception urbaine, en tenant compte des enjeux environnementaux dans leur globalité et ceux de l'eau en particulier.

L'objectif de ces Principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville, en considérant 3 nouveaux paradigmes :

1. LES RESSOURCES NATURELLES SONT LIMITÉES, NOUS DEVONS FAIRE PLUS AVEC MOINS : Avec la croissance de la population urbaine, l'eau, l'énergie et les matériaux doivent être utilisés à bon escient, réutilisés et renouvelés.

2. LA CROISSANCE URBAINE EST À LA FOIS UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE MENACE POUR LA QUALITÉ DE VIE : En 2030, plus de 6 milliards de personnes vivront dans les villes. Plus peuplées, plus denses, elles devront fournir des services plus performants. L'eau est essentielle au bien-être des citoyens, à la sécurité et à l'intégration sociale dans les villes.

3. LA PLANIFICATION URBAINE DOIT CONSIDÉRER L'INCERTITUDE DE L'AVENIR : Les stratégies de développement du passé ne sont souvent plus pertinentes pour concevoir les systèmes d'eau urbains de demain. Le changement climatique et la croissance démographique sont des facteurs d'incertitude importants. Une modularité accrue et une réduction des dépendances permettent une meilleure adaptabilité de ces systèmes face aux évolutions et événements imprévus.

Une aide de
70 €
par m²
déconnecté et
désimperméabilisé

Les principes constituent le cadre de transition des villes vers une gestion de l'eau répondant aux nouveaux paradigmes ci-dessus. Ils sont à appliquer au rythme du renouvellement des infrastructures existantes et vieillissantes, en adoptant des stratégies judicieuses de gestion patrimoniale. Lorsque de nouvelles infrastructures doivent être construites, la mise en œuvre de ces principes permet de développer des systèmes innovants qui répondent au mieux à ces nouveaux paradigmes. Cela rejoint notamment les engagements de Valence Romans Agglo pour mettre en place dès que cela est possible des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

MISE EN ŒUVRE DE CES PRINCIPES SUR LE TERRITOIRE DE VALENCE ROMANS AGGLO

Elle se concrétise par :

- La mise en place d'une participation financière de 70 € le m² auprès des communes qui réalisent des travaux de voirie comprenant des aménagements de surface pour l'infiltration des eaux pluviales (ex. parkings enherbés) ;
- L'engagement de la communauté d'agglomération à mettre en place un zonage pluvial sur l'ensemble de son territoire promouvant une gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- L'engagement de la communauté d'agglomération à déterminer des secteurs où la déconnexion des eaux pluviales des

réseaux est prioritaire ; un secteur de 12 Ha à déconnecter sur la ville de Valence est d'ores et déjà identifié ;

- L'engagement de la communauté d'agglomération à chercher à réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées
- La poursuite de l'engagement de la communauté d'agglomération sur le volet Nord de la coopération décentralisée et notamment les actions d'éducation envers les citoyens,
- Le développement d'approches systémiques incluant l'ensemble des services urbains (eau, déchets, voirie, espaces verts, urbanisme, énergie...),
- La promotion de ces principes de territoires eau-responsables auprès des communes et des acteurs du territoire afin qu'eux-mêmes adhèrent aux principes.

UNE COMPÉTENCE VERTUEUSE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES

Des engagements forts ont été pris par VEOLIA dans les 2 nouveaux contrats de DSP qui ont démarré en 2018 :

- sur la station de traitement des eaux usées de Romans, une diminution de 10 % pour la consommation électrique sur la base de 3,2 GWh et d'une diminution de 15 % pour le gaz,
- une diminution de la consommation électrique de 11 % sur une base de 4,4 Gwh/an sur la station de traitement des eaux usées de Valence, et de 20 % sur une base de 1,7 GWh sur la station de traitement des eaux usées de Portes.

Les économies d'électricité sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées sont estimées dans le cadre des nouveaux contrats à 1,14 Gwh, soit l'équivalent de la consommation en électricité de 250 logements environ.

Le nouveau contrat de DSP pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et Valence comprend également la réalisation d'une unité de méthanisation des boues qui permettra d'injecter du biogaz dans le réseau GrDF fin 2021, de quoi chauffer avec du gaz « propre » l'équivalent de 2 200 logements chaque année.

Enfin un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la station de traitement des eaux usées de Romans est à l'étude. De quoi verdier la consommation en énergie du service public assainissement.





© Jean Delmarty

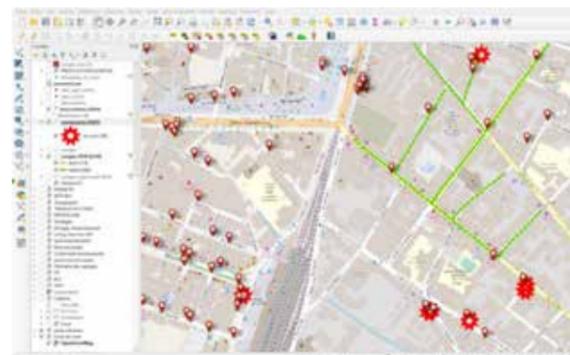
UNE MODERNISATION DE NOS OUTILS

LE SIG, UN OUTIL CENTRAL POUR LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

La communauté d'agglomération utilise le logiciel libre QGIS. Le Système d'Information Géographique est d'abord un outil pour avoir une connaissance précise du patrimoine assainissement. Les applications métiers développées depuis 2017 à partir de ce logiciel permettent aussi d'optimiser la gestion du service assainissement collectif et non collectif et les différentes missions inhérentes à la compétence de gestion de l'assainissement.

Cela se retrouve au niveau du service par le recensement d'un grand nombre de données sur le SIG, à savoir :

- Les réseaux d'assainissement collectifs et de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la communauté d'agglomération (Station de traitement des eaux usées, réseaux, branchements, regards, postes de refoulement,...)
- Le suivi des travaux réalisés,
- Le suivi de l'entretien des réseaux du secteur en régie d'exploitation, en délégation de service publique et en prestation de services.
- Le recensement des études géotechniques et des investigations télévisuelles des réseaux,
- L'activité de contrôle des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif et des dispositifs d'assainissement non-collectifs,
- L'activité d'instruction des demandes d'urbanisme,
- La définition des zonages d'assainissement collectifs et de gestion des eaux pluviales dans le cadre des procédures PLU.



59 sites de mesures
110 capteurs
15 pluviomètres



UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRÉCISION DE LA LOCALISATION DU PATRIMOINE

A cela d'ajoute l'amélioration continue de la connaissance des attributs et de la précision de localisation des réseaux enterrés, par l'acquisition de récolement numériques des réseaux et le relevé GPS par le service (relevés réalisés sur les communes de Romans, Mours, Chateauneuf, Bésayes, Eymeux, La Beaume d'Hostun, Hostun, Jaillans, Marches, Chateaudouble, Combovin, Peyrus, Montvendre, Beauregard-Baret, Rochefort-Samson et Barbières, en 2018).

Afin d'améliorer encore cette précision, Valence Romans Agglo a fait l'acquisition en 2018 dans le cadre d'un partenariat proposé par le CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information Géographique), d'un orthophotoplan très haute résolution avec une précision de 5 cm, à laquelle s'ajoute un MNT (Modèle Numérique de Terrain) et un LIDAR (télé-détection par laser).

Ces outils permettent de fournir un fond de plan de classe A (40 cm de précisions) sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération dans le cadre des réponses aux DT-DICT pour les réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales afin d'éviter leur détérioration lors des travaux.

ACQUISITION EN COURS D'UN LOGICIEL AU SERVICE DES USAGERS

Afin de fournir un service de qualité auprès des usagers et de centraliser l'information, la direction de l'assainissement projette d'acquérir un logiciel de gestion des usagers. Ce logiciel permettra d'apporter une réponse et un suivi des demandes (interventions, devis de branchement, contrôles de raccordement, instructions d'urbanisme, facturation,...). En 2018, un travail de rédaction du cahier des charges a été réalisé.

AMÉLIORATION DES OUTILS À DISPOSITION DES PERSONNELS DE TERRAIN

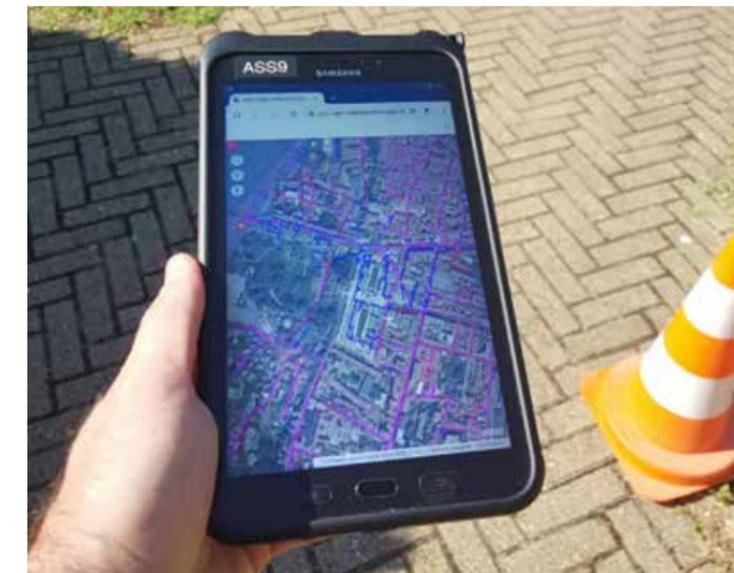
Le personnel dispose désormais de tablettes PC avec un logiciel de cartographie nomade pour pouvoir consulter toutes les informations relatives à l'exercice des missions directement sur le terrain.

Le logiciel utilisé est le SIG GEO ©Business Geographic qui permet un accès distant à l'ensemble des données géographiques.

Depuis 2018, cet outil permet également une prise en compte des demandes des usagers, une saisie des interventions réalisées et une navigation jusqu'au lieu exact des interventions depuis le terrain par les équipes d'égoûtiers, de maçons et d'électrotechniciens.

A terme, l'utilisateur ayant formulé une demande pourra être informé en temps réel des actions menées par la direction de l'assainissement.

Après une phase test importante en 2018 et un réajustement de l'interface des tablettes de terrain, ces outils seront déployés auprès de l'ensemble des équipes en 2019.



DIAGBOX : LOGICIEL DE TRAITEMENT DE DONNÉES

L'autosurveillance en réseau d'assainissement fait appel à des compétences diverses et complexes : instrumentation de capteurs, métrologie ; correction, critique et validation des données ; traitement, exploitation et valorisation des résultats.

Pour les 3 systèmes confondus, la collecte de données autosurveillées comprend des milliers de variables, 59 sites de mesures, 110 capteurs, 15 pluviomètres.

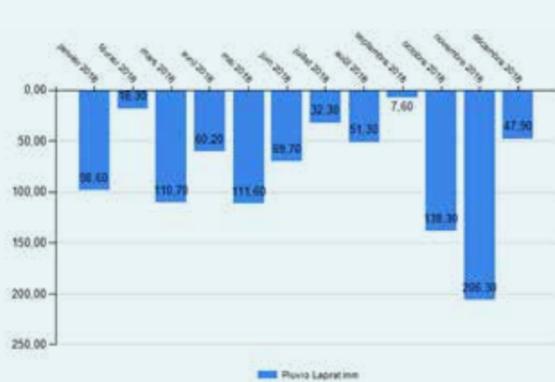
La Diagbox permet de répondre aux besoins suivants :

- Créer un référentiel commun et homogénéiser les méthodes de traitement de données ;
- Permettre le suivi de l'ensemble des mesures métrologiques des différents exploitants (Régie, délégataire et prestataire) sur le secteur de l'Agglomération ;
- Maîtriser l'ensemble des systèmes d'assainissement ;
- Collecter, valider et traiter les données
- Générer des rapports sur les indicateurs de références et la qualité afin de répondre aux exigences réglementaires ;
- Disposer d'une base de données accessible pour les différents partenaires (interne et externe).

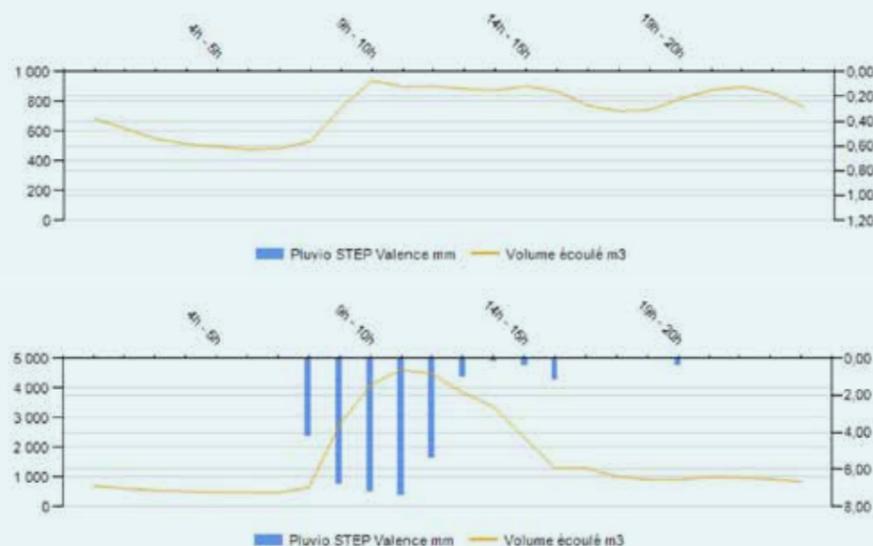
Ce progiciel a été acquis en 2016 pour un fonctionnement optimal dans les 2 années suivantes. Depuis 2018, la Diagbox gère plus de 135 000 données par jour, soit un peu moins de 50 millions par an. Elle permet donc de transformer des quantités très importantes de données en indicateurs visuels et interactifs. Le logiciel harmonise les données, les retransforme, et les structure.

La Diagbox gère plus de
135 000
données/jour = un peu moins de
50 millions par an

BILAN ANNUEL DES CUMULS MENSUELS DU PLUVIOMÈTRE DE LAPRAT À VALENCE (extrait de Diagbox)



COMPARAISON DES HYDROGRAMMES TEMPS SEC / TEMPS DE PLUIE (extrait Diagbox)



DIAGNOSTIC PERMANENT : PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le diagnostic permanent est l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre permettant d'évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'améliorer son exploitation et de programmer les investissements nécessaires à son évolution.

La compréhension du fonctionnement du système d'assainissement implique une connaissance approfondie de son patrimoine et de son fonctionnement qui se joue à plusieurs niveaux :

1. La connaissance de son patrimoine :

depuis 2017, l'Agglo a mis en place un SIG permettant de collecter et compiler toutes les caractéristiques des réseaux et ouvrages d'assainissement. L'acquisition de ces données est de plus en plus précise au fil des années.

2. Des informations sur l'état des réseaux et les dysfonctionnements observés.

Ces données seront notamment issues de la gestion patrimoniale. La direction Assainissement désire se doter d'un logiciel de gestion patrimoniale dans les années à venir afin de pouvoir mieux anticiper et cibler les travaux à entreprendre.

3. La modélisation des réseaux

d'assainissement couplée aux campagnes de mesures faites régulièrement sur les systèmes d'assainissement permettront dans l'avenir d'avoir une gestion dynamique du fonctionnement des systèmes

Le croisement de tout ou partie de ces informations permettra de prévenir ou identifier au plus tôt d'éventuels dysfonctionnements du système et ainsi définir une stratégie d'intervention planifiée et donc optimisée sur les plans techniques et financiers.

Objectif

2019- 2021 :

Développement du diagnostic permanent sur tous les systèmes





LE PATRIMOINE ET LES INFRASTRUCTURES

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT REPRÉSENTE UN PATRIMOINE IMPORTANT

Les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

Les réseaux unitaires, qui sont souvent les réseaux les plus anciens se concentrent dans les centres historiques des villes de Valence et de Romans.

1 563 km de réseaux

42 stations de traitement des eaux usées

Plus de 92 % des abonnés raccordés aux STEU* de Valence, Portes-lès-Valence et Romans

En haut : station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence

*STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

CHIFFRES SYNTHÉTIQUES

RÉSEAUX

Eaux usées strictes	722 km
Unitaires	457 km
TOTAL Réseaux d'assainissement	1 179 km
Eaux pluviales strictes	384 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1 563 km
Nombre de regards	51 100
Nombre de postes de refoulement	185
Nombre d'abonnés	81 857

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE

Stations de traitement des eaux usées (STEU)	43 (avec la future STEU de Miribel)
Bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	10

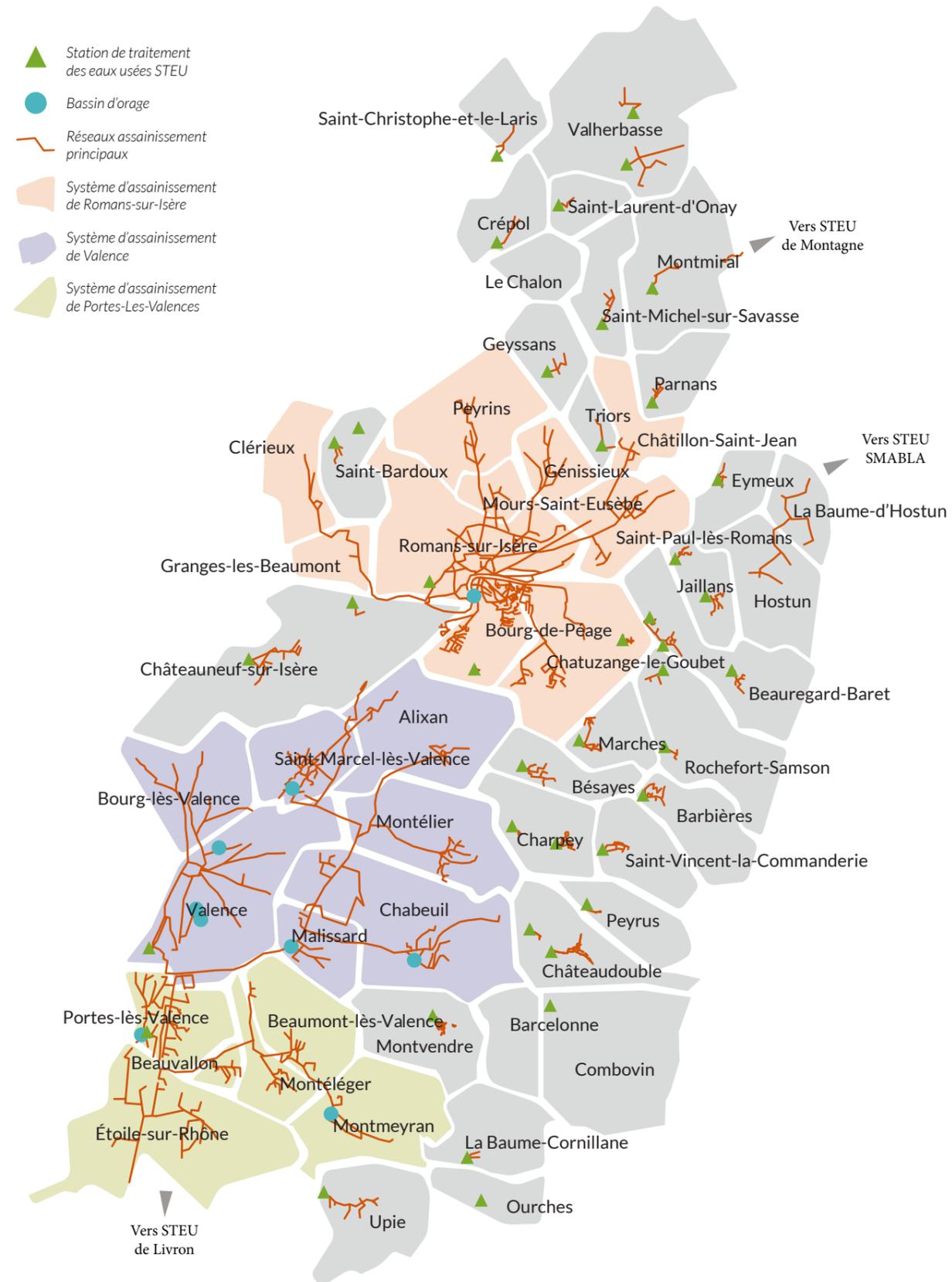
OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL

Grilles et avaloirs	12 700
Puits d'infiltration	2 654
Bassins de stockage et ou d'infiltration des eaux pluviales	53



Biodisques, station de traitement des eaux usées de Barbières

PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT



LES 3 PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

Système d'assainissement	VALENCE	ROMANS	PORTES-lès-VALENCE
Communes raccordées	7 : Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montélier, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45ème parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	10 : Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Mours, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans, et une partie de la zone d'activité de Beaugard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	6 : Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Étoile-sur-Rhône, Montéléger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
EH	174 000	107 900	74 000
Eaux usées strictes	309 km (63 %)	129 km (36 %)	130 km (70 %)
Unitaires	177 km (36 %)	229 km (63 %)	40 km (30 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	486 km	358 km	170 km
Eaux pluviales strictes	214 km	76 km	52 km
TOTAL Assainissement et eaux pluviales	700 km	434 km	222 km
Nombre de postes de refoulement	84	44	39
Nombre de bassins d'orage (bassins de stockage et de restitution au réseau d'assainissement)	5 Volume total de 18 960 m ³	1 Volume total de 2 500 m ³	2 Volume total de 1 100 m ³
Nombre d'abonnés	37480 (45,7%)	29169 (35,7%)	9163 (11,2%)



DT/DICT

La direction de l'assainissement est sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2018 à 7174 DT (Déclaration de projet de Travaux) et /ou DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux) sur les 56 communes.

2015	2016	2017	2018
4 610	6 515	6 922	7 174



GOUVERNANCE, FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT REGROUPE PLUSIEURS SERVICES

- 2 Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) constitués par le service public d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées), et le service public d'assainissement non collectif avec un budget unique assainissement présenté dans le présent document. Les recettes sont propres à ce service et constituées par les redevances assainissement collectif et non collectif, la PFAC et les primes pour épuration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'essentiel.
- Un service public administratif (SPA) de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges de ce service sont imputées sur le budget général de l'Agglo. Ce service n'a pas de recettes propres.

Des refacturations sont réalisées par le budget assainissement au budget général de l'agglo pour :

- les interventions de la régie pour l'exploitation des réseaux pluviaux stricts (montant de 223 k€ en 2018),
- la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (fonctionnement et investissement) (montant de 200 k€ en 2018)

GOUVERNANCE

M. Yves PERNOT, élu sur la commune d'Etoile-sur-Rhône et conseiller communautaire, exerce sous l'autorité du Président de la communauté d'Agglomération les fonctions de conseiller délégué à l'assainissement. Mme Girard, maire de la commune de Portes-lès-Valence, 5ème Vice-Présidente de la communauté d'Agglomération, supplée M. Yves PERNOT en cas d'absence.

Les principales décisions prises en matière d'assainissement sont au préalable discutées au niveau de la commission assainissement composée de 25 élus titulaires.

Les propositions de la commission sont ensuite débattues au niveau de l'exécutif de l'Agglo, du bureau de l'agglo composé des 56 maires. Les décisions sont prises ensuite par le conseil communautaire de l'Agglo composé de 104 conseillers communautaires.

En 2018, la commission assainissement s'est réunie 5 fois. 26 délibérations ont été prises par le conseil communautaire au titre des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales

A noter également que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée notamment de représentants des associations d'usagers, se prononce chaque année sur les Rapports Annuels du Délégué (RAD) produits pour chaque contrat de délégation de service public, et sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des services d'assainissement collectif et non collectif.

ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

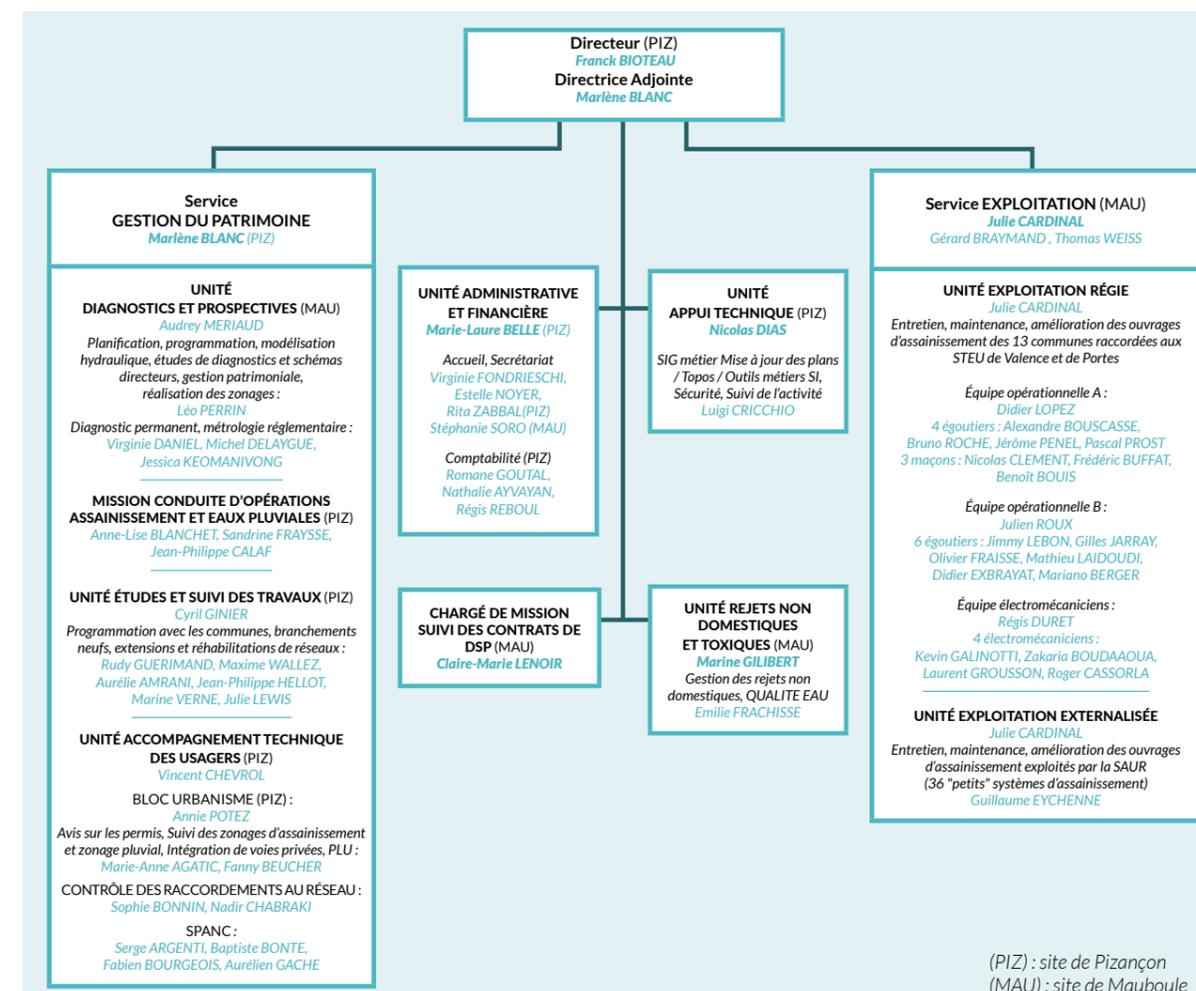
2 séminaires organisés en 2018 avec les cadres de la direction de l'assainissement ont permis de réfléchir collectivement à une réorganisation. Cela a abouti à :

- la mise en place d'un poste dédié au suivi des 2 principaux contrats de DSP assainissement, rattaché directement au directeur. Cela répond à l'objectif de renforcer le contrôle des contrats de DSP,
- la mise en place d'une unité « accompagnement technique des usagers » regroupant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, les contrôles de branchements au réseau et le SPANC,
- la mise en place d'une unité "diagnostic et prospectives" au sein du service gestion du patrimoine, regroupant la programmation des travaux, la réalisation des schémas directeurs, et le diagnostic permanent qui était auparavant dans le service exploitation.
- la mise en place d'une unité transversale d'appui technique pour l'ensemble de la direction assainissement regroupant le SIG et la mise à jour du patrimoine, les outils de suivi de l'activité et les questions relatives à la sécurité au travail.
- un service exploitation recentré sur les missions d'exploitation de la régie directe et celles confiés à la SAUR comme prestataire de service.

Cette réorganisation a partiellement été mise en œuvre en 2018 et sera complètement opérationnelle en 2019. La direction de l'assainissement comptabilisait fin 2018 64 agents répartis pour moitié sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet et pour l'autre moitié à Mauboule à Valence.

5 commissions assainissement
64 agents

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT





ADMINISTRATIF ET RELATIONS AUX USAGERS

L'activité administrative de la compétence assainissement est fournie avec plus de 81 857 abonnés pour l'assainissement collectif et plus de 13 600 installations d'assainissement non collectif.

Cela se traduit chaque année par :

- l'envoi de plus de 1000 rapports de contrôles pour le SPANC,
- la facturation de la PFAC, des frais de branchements, de la redevance assainissement non collectif et d'une partie de la redevance assainissement,
- la passation de marchés de travaux et le suivi de leur exécution,
- le suivi des autorisations de déversement,
- la passation et le suivi des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes,
- la prise d'arrêtés liés à l'exercice de la compétence,
- la mise en place de conventions de servitudes pour le passage de canalisations en terrains privés,
- la gestion des réclamations des usagers (...)

ACCUEIL DES USAGERS

Un accueil physique est dédié aux usagers de l'assainissement sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi.

L'accueil téléphonique avec un n° unique (04 75 75 41 50) dédié aux usagers de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi a traité 10 800 appels en 2018 soit une moyenne de 900 par mois. Le taux de décroché en 2018 de 70 % reste insuffisant.

Ce taux de décroché devrait s'améliorer en 2019 avec le recrutement d'une 4ème assistante et la possibilité de réceptionner 2 appels en simultané au niveau de l'accueil.

A noter qu'un n° d'astreinte pour les 13 communes en régie directe pour les demandes d'intervention sur les réseaux est également joignable 24h/24h, 7j/7j. Il s'agit du même numéro que pour l'assainissement le 04 75 75 41 50.

COURRIER

- 1 531 courriers ont été traités entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (hors factures, demandes de permis de construire...).
- 6 308 courriers envoyés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

147 actes formalisés pris, dont :

- 73 décisions (conventions avec les communes, marchés publics >25 k€ HT ...)
- 48 arrêtés (exonération de raccordement, prolongation du délai de raccordement, arrêté de déversement de rejets non domestiques, arrêté autorisant le rejet d'une installation d'ANC dans un milieu superficiel...)
- 26 délibérations

Nombre de marchés publics signés pour la direction de l'Assainissement > 15 000 € H.T. en 2018 :

- Marchés publics de prestations intellectuelles (études et maîtrise d'œuvre) : 13
- Marchés publics de fournitures courantes et services : 4
- Marchés publics de Travaux : 27
- Total général : 44
- Nombre de mandats émis : 2 920
- Nombre de titres émis : 1 076





Photo : © Delmarcy

ÉTUDES ET TRAVAUX

TRAVAUX RÉALISÉS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EN GESTION DES EAUX PLUVIALES

La direction de l'assainissement réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux "classiques" d'extension ou de réhabilitation de réseaux et de mise en place d'ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales avec une équipe de 6 techniciens.

Pour les opérations plus complexes (par exemple création de stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage, ou extensions de plus grande ampleur), la direction de l'assainissement fait appel à des prestataires externes. Ces opérations sont suivies par 2 chargés d'opérations.

Dans les opérations remarquables en 2018, il faut noter le démarrage du chantier du bassin d'orage de 7000 m³ dans l'enceinte du lycée Camille VERNET à Valence. Ce bassin d'orage permettra de réduire d'une part les débordements en cas de très fortes pluies dans le quartier de Faventines, mais aussi de réduire les déversements directs au Rhône.

Les travaux sur la commune de Miribel ont également démarré. Il s'agit de créer un système d'assainissement complet sur cette commune

(réseaux et station de traitement des eaux usées de 280 EH, 3800 ml de réseaux gravitaires, 1 poste et 590 m de refoulement).

En 2018, le renouvellement des réseaux n'a été que de 800 m au total pour les réseaux d'assainissement. Le taux très faible de renouvellement des réseaux d'assainissement en 2018 s'explique principalement par l'absence de marchés de travaux de réhabilitation par l'intérieur et d'opportunités intéressantes dans les opérations de réfection de voirie programmées par les communes. A noter qu'un projet important a été étudié en 2018 pour réhabiliter 2,2 km de réseaux place Jean Jaurès à Romans. Celui-ci n'a pu être réalisé compte tenu du planning des travaux de la ville de Romans. Cette situation devrait très fortement s'améliorer en 2019 avec la notification fin 2018 d'un marché à bons de commande de réhabilitation des réseaux par l'intérieur.

Sur le renouvellement des réseaux, l'objectif est bien de 1 % en 2022, soit près de 12 km de réseaux d'assainissement renouvelés traditionnellement ou réhabilités par l'intérieur.

Cet objectif a été intégré dans la prospective financière consolidée en 2018.

Les extensions de réseaux mis en service (hors commune de Miribel) cumulent un linéaire de 2 445 m.

LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF (GESTION DES EAUX USÉES)

COMMUNE	ADRESSE	DÉPENSES 2018 (HT)	TYPE DE TRAVAUX	LON-GUEUR	REMARQUES
ALIXAN	RUE MORENO	33 433 €	Réhabilitation	32	
BEAUMONT LES VALENCE	IMPASSE DES OISEAUX	2 178 €	Extension de réseau	NR	
BEAUMONT LES VALENCE	QUARTIER MORAYE	80 751 €	Extension de réseau	NR	Délégation de maîtrise d'ouvrage
BEAUMONT LES VALENCE	QUARTIER FOISSONNET	28 312 €	Extension de réseau	NR	
BEAUMONT LES VALENCE	QUARTIER ROCHAS	30 161 €	Extension de réseau	110	Finalisation des travaux démarrés en 2017
BOURG DE PEAGE	RUE DE L'ABREUVOIR	13 408 €	Réhabilitation	25	
BOURG DE PEAGE	AVENUE DE PROVENCE	7 356 €	Extension de réseau	NR	
BOURG DE PEAGE	RUE DORMOY	16 574 €	Réhabilitation	55	
BOURG DE PEAGE	RUE GAGE	48 870 €	Réhabilitation	190	
BOURG DE PEAGE	IMPASSE CHENIER DAUDET	100 308 €	Extension de réseau	245	
BOURG DE PEAGE	RUE IZEOIR	13 151 €	Extension de réseau	NR	
BOURG LES VALENCE	IMPASSE COLBERT	5 840 €	Réhabilitation	6	
CHABEUILL	BASSIN DE STOCKAGE	7 193 €	Réhabilitation	0	Amélioration du bassin de stockage
CHABEUILL	IMPASSE DU CHÂTEAU	14 343 €	Extension de réseau	NR	
CHARPEY	GRAND RUE	550 €	Extension de réseau	400	Démarrage de travaux réalisés en 2019
CHATEAUNEUF SUR ISERE	LA VANELLE	33 564 €	Extension de réseau	NR	
CHATUZANGE LE GOUBET	IMPASSE FEE ELECTRICITE	10 217 €	Extension de réseau	NR	
CHATUZANGE LE GOUBET	PART DIEU	10 488 €	Extension de réseau	NR	
CLERIEUX	RUE DU TRAM	70 130 €	Extension de réseau	350	
EYMEUX	ALLEE DES COQUELICOTS	13 040 €	Réhabilitation	5	
EYMEUX	STEP EYMEUX	68 095 €	Extension de réseau	NR	Construction d'une nouvelle STEP
MALISSARD	BASSIN DE STOCKAGE	14 533 €	Réhabilitation	0	Finalisation de travaux démarrés en 2017.
MALISSARD	QUARTIER TRESORERIE	15 800 €	Extension de réseau	NR	
MARCHES	PR GARE DE MARCHES	5 305 €	Réhabilitation	0	Réhabilitation d'un poste de refoulement
MIRIBEL	CREATION SYSTÈME ASSAINISSEMENT	226 744 €	Extension de réseau	4403	Travaux terminés en 2019
MONTELIER	AVENUE DE PROVENCE	65 166 €	Réhabilitation	80	
MOURS SAINT EUSEBE	CHEMIN DES CLAPIERS	139 231 €	Extension de réseau	200	
PORTES LES VALENCE	PR	12 245 €	Réhabilitation	0	Réhabilitation d'un poste de refoulement
ROCHEFORT SAMSON	RUE DU 45EME PARALLELE	2 829 €	Extension de réseau	NR	
ROMANS	PLACE JEAN JAURES	123 065 €	Réhabilitation	300	Réfection de 40 branchements
ROMANS	ROSA PARK	31 693 €	Extension de réseau	NR	
ROMANS	ROUTE DE MARIE	67 688 €	Extension de réseau	600	
ROMANS	RUE BELLEVUE	137 471 €	Extension de réseau	350	
ROMANS	RUE BOZAMBO	4 800 €	Extension de réseau	NR	
ROMANS	RUE CHATEAUBRIAND	6 500 €	Extension de réseau	NR	
ROMANS	RUE DENIS PAPIN	76 036 €	Extension de réseau	NR	
ROMANS	RUE GOMBOS	8 340 €	Extension de réseau	NR	
SAINT MARCEL LES VALENCE	CHEMIN DE LAYE	14 716 €	Extension de réseau	NR	
SAINT MARCEL LES VALENCE	RUE DU VERGER	8 308 €	Réhabilitation	9	
SAINT MARCEL LES VALENCE	SR MARCEL CHAMPION	1 100 €	Réhabilitation	0	Réhabilitation d'un poste de refoulement
SAINT PAUL LES ROMANS	RUE CLAIR	55 843 €	Extension de réseau	NR	
TRIRS	RUE DES ENTREPRENEURS	17 051 €	Extension de réseau	NR	
UPIE	CENTRE VILLE	10 180 €	Réhabilitation	10	
VALENCE	AVENUE PIERRE SEMARD	12 292 €	Réhabilitation	90	
VALENCE	BO CAMILLE VERNET	609 260 €	Extension de réseau	NR	Démarrage des travaux - Avance
VALENCE	RUE CHATEAUBRIAND	29 156 €	Extension de réseau	NR	
VALENCE	RUE PONT DU GAT	11 774 €	Extension de réseau	NR	
VALENCE	UDEP	13 113 €	Réhabilitation	0	Travaux sur la STEP
TOTAL		2 338 K€			

LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN GESTION DES EAUX PLUVIALES



250 tampons de regards remplacés et réparés en 2018 par l'Agglo

COMMUNE	OPÉRATION	TOTAL DÉPENSES 2018 (€ TTC)	DÉTAILS
BEAUMONT LES VALENCE	QUARTIER ROCHAS	103 119 €	Extension de réseau
BESAYES	RUE DE LA LIBERTE	59 956 €	Ouvrages d'infiltration
BOURG DE PEAGE	PLACE DOUMER	2 976 €	Réhabilitation
BOURG DE PEAGE	RUE FLEMMING	3 320 €	Ouvrages d'infiltration
BOURG DE PEAGE	RUE SAN FELIU GUIXOL	18 875 €	Réhabilitation
BOURG LES VALENCE	AVENUE GARNIER	54 993 €	Remboursement de délégation de maîtrise d'ouvrage
BOURG LES VALENCE	RUE BELLE MEUNIERE	59 099 €	Ouvrages d'infiltration
CHARPEY	GRAND RUE	164 451 €	Extension de réseau
CHATEAUNEUF SUR ISERE	PLACE DE L'ISERE	29 174 €	Extension de réseau
CHATEAUNEUF SUR ISERE	RUE DE LA SABLIERE	57 038 €	Extension de réseau
CHATUZANGE LE GOUBET	CHEMIN DE ROCHAS	42 529 €	Ouvrages d'infiltration
EYMEUX	RD325	60 976 €	Extension de réseau
GENISSIEUX	BASSIN PLUVIAL	241 226 €	Extension du bassin
MALISSARD	RUE DU VERCORS	6 009 €	Ouvrages d'infiltration
MONTELIER	RUE GASTON BERGER, PLACE JUGE, CHEMIN DU CLOS, HAMEAU DE FAUCONNIÈRES, RUE DES TILLEULS	189 597 €	Réhabilitation en délégation de maîtrise d'ouvrage
MOURS	RUE FOYERS PERGOLA	73 371 €	Ouvrages d'infiltration
MOURS	RUE GRANDES VIGNES	13 584 €	Ouvrages d'infiltration
PARNANS	PARVIS DE L'EGLISE	3 540 €	Ouvrages d'infiltration
PORTES LES VALENCE	ROND POINT DES DROITS DE L'HOMME	345 192 €	Bassin d'infiltration de 1000 m ³
PORTES LES VALENCE	RUE FRACHON	3 645 €	Ouvrages d'infiltration
PORTES LES VALENCE	RUE JEAN ROSTAND	447 168 €	Ouvrages d'infiltration
ROMANS	ROSA PARK	5 340 €	Ouvrages d'infiltration
ROMANS	RUE CHAVANT	18 134 €	Ouvrages d'infiltration
ROMANS	RUE DE DELAY	48 451 €	Ouvrages d'infiltration
ROMANS	RUE DE FLIREY	2 846 €	Réhabilitation
ROMANS	RUE RAHOULT	78 874 €	Ouvrages d'infiltration
SAINT MARCEL LES VALENCE	RUE DE L'ETRAU	9 490 €	Ouvrages d'infiltration
SAINT MARCEL LES VALENCE	RUE DES MONTS DU MATIN	22 408 €	Ouvrages d'infiltration
SAINT MARCEL LES VALENCE	RUE DU CLOS FLEURI	6 301 €	Ouvrages d'infiltration
SAINT PAUL LES ROMANS	RD92	120 526 €	600 ml de béton DN 400
SAINT PAUL LES ROMANS	RUE NEUVE	6 149 €	Ouvrages d'infiltration
VALENCE	PLACE JEAN MACE	33 749 €	Ouvrages d'infiltration
VALENCE	REPRISES BERGES LAC DES COULEURES	39 282 €	Réhabilitation exutoire du réseau
VALENCE	RUE BARBU	5 484 €	Ouvrages d'infiltration
TOTAL GÉNÉRAL		2 410 300 €	

BRANCHEMENTS

Depuis le 01/01/2018 et le nouveau contrat de délégation de service public du système d'assainissement, la Direction de l'assainissement réalise les travaux des demandes de branchement (partie publique du branchement) sur tout le territoire. L'utilisateur fait une demande qui est suivie par un rendez-vous dans les 15 jours avec un technicien de la direction. Un devis est ensuite envoyé à l'utilisateur. Les travaux sont réalisés 2 mois au maximum après réception à l'Agglo de l'acceptation du devis par le demandeur. Les branchements sont refacturés au coût réel des travaux majorés de 10 % de frais de maîtrise d'œuvre. En 2018, 182 devis ont été réalisés par l'Agglo dans le cadre de demande de branchement et 108 branchements ont été réalisés.

A noter également que 37 branchements ont été réalisés dans le cadre d'extensions de réseaux mis en service.

Le nombre total de nouveaux branchements est de 145. Ce chiffre n'intègre pas les branchements réalisés dans le cadre de viabilisation de lotissements.

TRAVAUX PONCTUELS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les travaux ponctuels concernent principalement les petits travaux sur le réseau (casses sur le réseau, regard à reprendre, puits d'infiltration à ajouter, dévoiements....)

- 142 interventions
- 188 k€ HT de dépenses sur le budget annexe assainissement et 37 k€ TTC pour le budget général (eaux pluviales) *

Sur le périmètre de la régie (13 communes), une équipe de maçons au sein du service exploitation procède au remplacement ou à la réparation des tampons des regards.

BRANCHEMENTS 2018	
ALIXAN	2
BARBIERES	1
BEAUVALLON	2
BESAYES	2
BOURG LES VALENCE	8
BOURG DE PEAGE	6
CHABEUIL	7
CHARPEY	1
CHATEAUNEUF-sur-ISERE	4
CHATUZANGE-le-GOUBET	1
CLERIEUX	1
ETOILE-sur-RHONE	4
EYMEUX	2
GENISSIEUX	2
GRANGES les BEAUMONT	1
MALISSARD	6
MONTELIER	5
MOURS ST EUSEBE	1
PEYRINS	2
PORTES LES VALENCE	3
ROMANS	18
SAINT BARDOUX	2
SAINT MARCEL LES VALENCE	4
SAINT PAUL LES ROMANS	2
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	1
UPIE	2
VALENCE	18

COMMUNE	DÉPENSES ASSAINISSEMENT 2018 (€ HT)	DÉPENSES EAUX PLUVIALES (€ TTC)
BARBIERES	6 949 €	
BEAUMONT lès VALENCE		2024 €
BEAUVALLON	1 696 €	6048 €
BOURG DE PEAGE	22 383 €	
BOURG LES VALENCE	18 045 €	2922 €
CHABEUIL	501 €	
CHATEAUNEUF SUR ISERE	9 750 €	
CHATUZANGE LE GOUBET	14 570 €	11527 €
CLERIEUX	1 280 €	
CREPOL	424 €	
ETOILE	7 191 €	990 €
EYMEUX	10 326 €	
GRANGE LES BEAUMONT	1 085 €	
MALISSARD	2 719 €	
MARCHES	3 050 €	
MONTELEGER	810 €	
MONTMEYRAN	7 053 €	
MOURS SAINT EUSEBE	1 280 €	
OURCHES		2650 €
PARNANS	2 560 €	
PEYRINS	2 110 €	
PORTES LES VALENCE	6 246 €	
ROCHEFORT SAMSON	3 690 €	2364 €
ROMANS	36 503 €	
SAINT MARCEL LES VALENCE	737 €	2322 €
UPIE	5 223 €	
VALENCE	21 605 €	6020 €
TOTAL	187784 €	36867 €

ÉTUDES ASSAINISSEMENT

En 2018, les études structurantes ont été poursuivies avec notamment la mise à jour et la finalisation du schéma directeur d'assainissement de Valence.

Une étude de comparaison des scénarios de mise en conformité du système d'assainissement de Valence confiée à ARTELIA a permis d'arrêter la feuille de route des principaux travaux à réaliser, à savoir :

- la mise en séparatif de l'Avenue de Lyon à Bourg-lès-Valence,
- la déconnexion de 12 ha de surfaces actives raccordées à des réseaux unitaires, principalement sur la ville de Valence,
- l'augmentation de la capacité de pompage du poste de refoulement de l'Épervière qui sera augmentée de 1,4 m³/s à 3,1 m³/s.

Le schéma directeur d'assainissement du système de Romans a été poursuivi. Les conclusions pour la mise en conformité de ce système devraient être connues en 2019.

Enfin, en 2018, la consultation pour la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement de Portes-lès-Valence a été lancée. L'étude démarrera en 2019.

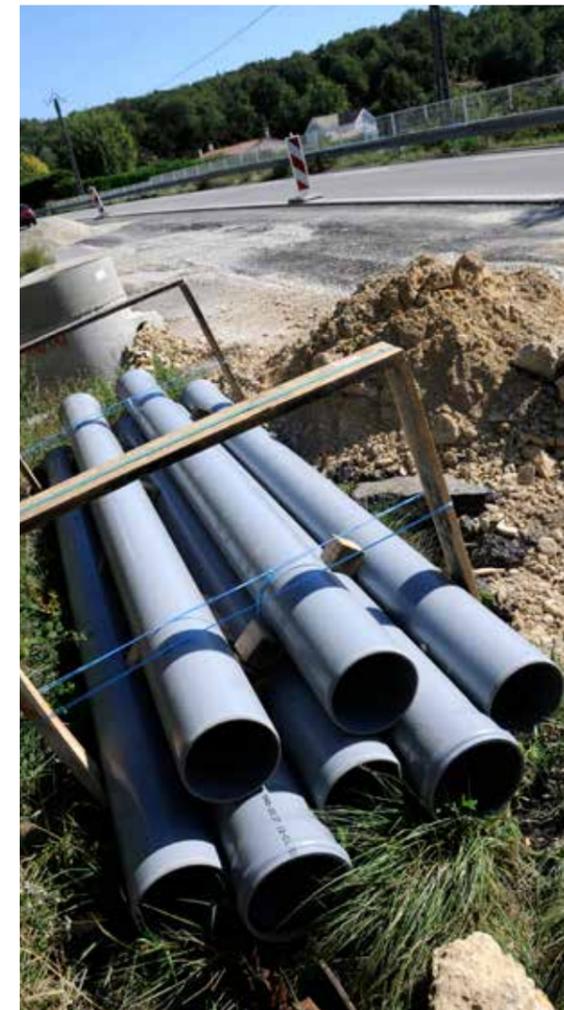
Un programme de 15km/an d'ITV sera prochainement contractualisé pour améliorer la connaissance des réseaux

OPÉRATION	Total en € HT
DÉTECTION DES RÉSEAUX (Préparations de chantier)	19 545 €
DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX/SCHÉMAS DIRECTEURS	443 631 €
Inspections télévisées	105 708 €
Schéma directeur assainissement BOURG DE PÉAGE/ CHATUZANGE LE GOUBET	22 296 €
CLÉRIEUX : étude de gestion du temps de pluie	57 295 €
Schéma directeur d'assainissement de BOURG LES VALENCE	34 483 €
Divers	2 332 €
Schéma directeur d'assainissement de ROMANS MOURS	171 945 €
Étude comparative des scénarios du système de VALENCE	47 095 €
PEYRINS : traitement rejet apres DO	2 475 €
FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE	91 124 €
VALENCE : BO Camille Vernet	55 615 €
MIRIBEL : création du système d'assainissement	18 268 €
GRANGES-LÈS-BEAUMONT : La Vanelle	2 784 €
CLÉRIEUX : rue du Tram	1 549 €
EYMEUX (solde)	1 477 €
Divers	11 429 €
OPÉRATIONS PRÉALABLES À LA RÉCEPTION	35 873 €
ÉTUDES DE SOL	49 811 €
LEVÉS TOPOGRAPHIQUES	20 502 €
TOTAL GÉNÉRAL	660 488 €

ÉTUDES RÉALISÉES EN GESTION DES EAUX PLUVIALES

La majorité des études concernent la réalisation d'études de sols avec l'évaluation de la perméabilité pour dimensionner les ouvrages d'infiltration.

DIAGNOSTIC (passage caméra)	51 279 €
FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE	109 138 €
BEAUMONT LES VALENCE	5 855 €
CHATUZANGE LE GOUBET	3 420 €
ETOILE	6 300 €
GENISSIEUX	5 996 €
PORTES LES VALENCE	11 638 €
VALENCE	17 308 €
ALIXAN	48 300 €
SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RAYE	10 320 €
ÉTUDES DE SOL	89 989 €
LEVÉS TOPOGRAPHIQUES	6 276 €
DÉTECTION DE RÉSEAUX	1 500 €
TOTAL DES DÉPENSES	258 183 €



4,564
millions d'€ HT de travaux
(hors branchements)
145
branchements réalisés



Photo : © Delmarly

MODES DE GESTION

Le scénario arrêté en 2016 par VALENCE ROMANS AGGLO est désormais complètement mis en œuvre en 2018 et permet d'avoir une gestion rationalisée de la compétence sur le territoire, notamment pour les 3 principaux systèmes d'assainissement.

Les 2 principaux contrats de délégation de service public (DSP) confiés à VEOLIA ont démarré en 2018 :

- le 01/01/2018 pour le système d'assainissement de Romans (exploitation de la collecte et du traitement des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans). Ce contrat s'est traduit par un engagement fort de VEOLIA avec la mise en place d'un stockage dynamique de temps de pluie qui permettra de traiter dès le 01/01/2020 jusqu'à 31 000 m³/j sur la station de traitement des eaux usées contre 14 990 m³/j aujourd'hui. Les volumes déversés directement dans la Savasse et sans traitement seront considérablement réduits en temps de pluie. Ce contrat a une durée de 12 ans et se terminera le 31/12/2029.
- le 01/10/2018 pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence, ainsi que l'exploitation du collecteur de la couronne valentinoise et du collecteur de l'ex Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la région portoise. Ce contrat a une durée de 15 ans et se terminera le 30/09/2033.

A noter qu'avec le transfert de la compétence assainissement des communes de la Raye au

Objectif
2019- 2021 :
comparaison des modes de gestion avec des indicateurs communs

01/01/2018, Valence Romans Agglo gère désormais le contrat de DSP de la commune de Peyrus pour l'exploitation des réseaux et de la station de traitement des eaux usées. Ce contrat se termine le 31/12/2021.

Le périmètre du service exploitation de la direction de l'assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement, et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont désormais exploités par du personnel de Valence Romans Agglo (soit 922 km de réseaux, représentant 58 % du total). L'exploitation des systèmes d'assainissement de taille plus petite a été confié à la SAUR avec la passation d'un marché de prestations de service. Ce contrat a démarré le 01/01/2018, et est renouvelable tous les ans jusqu'à la fin de l'année 2021.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MODES DE GESTION

Communes dont le service est assuré en régie



Communes bénéficiant d'un contrat de DSP avec VEOLIA



Communes bénéficiant d'un contrat de prestation de services avec la SAUR





FONCTIONNEMENT ET EXPLOITATION DES RÉSEAUX

PÉRIMÈTRE EN RÉGIE (13 COMMUNES, SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DE VALENCE ET DE PORTES-LÈS-VALENCE)

La régie d'assainissement de l'agglomération intervient sur les 13 communes raccordées aux unités de traitement de Valence et Portes Les Valence. Cela représente un patrimoine de 922 kms de réseaux, 6 768 grilles, 2 534 puits d'infiltration et 120 postes de relevage.

Les équipes de la régie sont composées de 10 égoutiers, 4 électro mécaniciens, 3 maçons et 3 agents de maîtrise. Trois camions hydro-cureurs sont utilisés pour le curage et le débouchage des réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales.

Ces nettoyages concernent :

- Les obstructions sur réseau ou branchements,
- Les curages préventifs,
- Les entretiens des postes de relevage.

2 campagnes annuelles de dératisation et de désinsectisation des réseaux sont effectuées sur le périmètre de la régie afin de limiter le développement des nuisibles (rats, blattes...).

67 interventions de traitement des réseaux ont été faites en 2018.

PÉRIMÈTRE EN PRESTATION DE SERVICES

La SAUR, prestataire de service, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux, postes de relevage et stations de traitement des eaux usées) sur 30 communes de l'agglomération. Cela représente un patrimoine de 182 kms de réseaux, 980 grilles, 85 puits d'infiltration et 18 postes de relevage.

PÉRIMÈTRE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

VEOLIA, titulaire des 3 contrats de DSP assainissement, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement sur 10 communes de l'agglomération. Cela représente un patrimoine de 441,1 km de réseaux de collecte, 46 km de réseaux de transit, 6 162 grilles, 637 puits d'infiltration et 48 postes de relevage.



801 interventions sur les réseaux
122 km de réseaux d'eaux usées curés (10%)
6 km de réseau d'eaux pluviales (3%)

COMPARATIF DES 3 PÉRIMÈTRES

	RÉGIE	PRESTATION DE SERVICES	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
interventions de désobstructions	707	34	60
km de réseaux d'eaux usées curés / total périmètre	73 / 660	17 / 160	32 / 359
% de réseaux curés	11	11	9
Kms de réseaux d'eaux pluviales curés / total périmètre	2/267	3/41	1/76
% de réseaux curés	0,7	7	0,1
Grilles/avaloirs nettoyés / total périmètre	1 085 / 6 727	283 / 980	5 251 / 6 789
% de grilles/avaloirs curés	16	29	77
Puits d'infiltration curés / total périmètre	148 / 2 625	23 / 139	243 / 682
% de puits d'infiltration curés	6	17	35
Tampons renouvelés	153	4	30

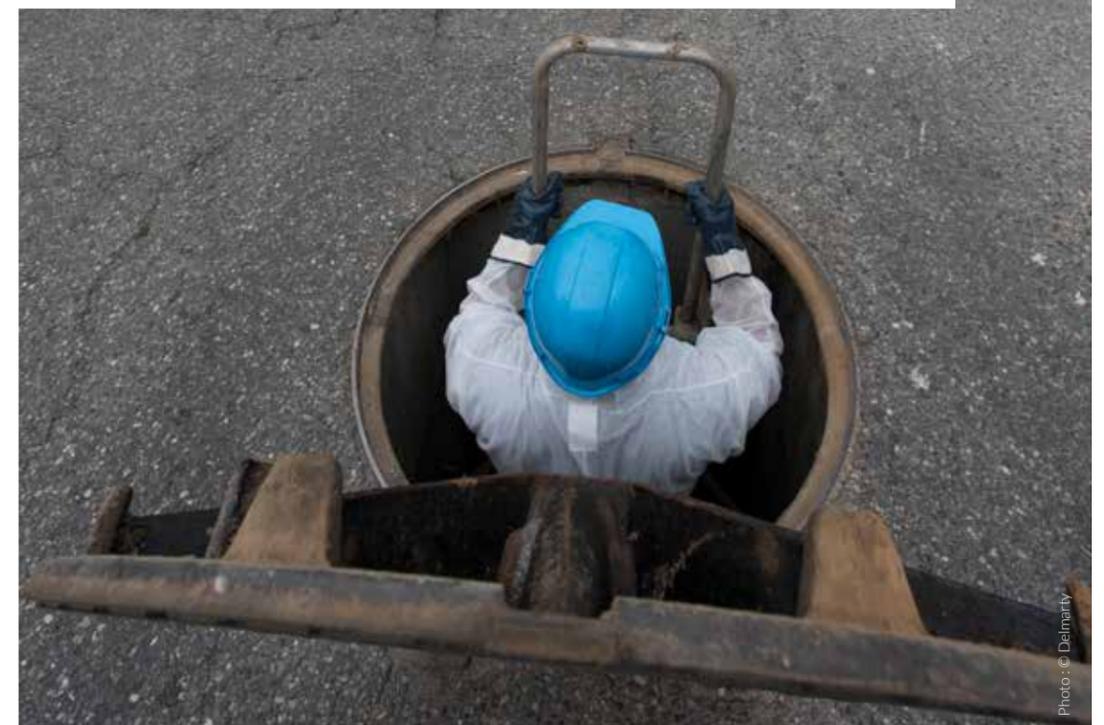




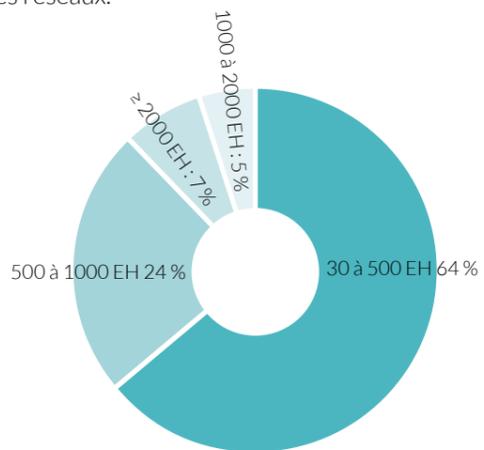
Photo : © Delmarly

TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

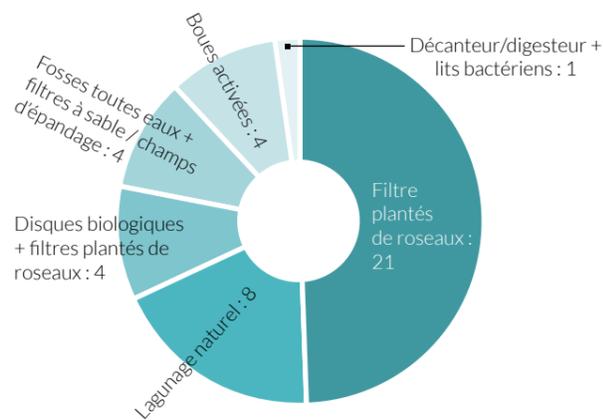
Valence Romans Agglo assure l'exploitation et le bon fonctionnement de 42 STEU* sur un périmètre de 54 communes pour une capacité totale de traitement de 371 345 équivalents habitants. 36 sont exploitées par la SAUR via un marché de prestation de service, 6 par VEOLIA dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Ses ouvrages permettent d'assurer le traitement des eaux usées et pluviales collectées et acheminées par les réseaux.

La majorité des petites stations de traitement présentes sur le territoire ne nécessitent pas d'électricité pour fonctionner. Il s'agit de procédés d'épuration avec un écoulement gravitaire privilégié nécessitant peu d'entretien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement, tout en assurant de bons rendements épuratoires.



TAILLE DES STEU



TYPE DE TRAITEMENT

Équivalent-Habitant (EH) :

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station de traitement des eaux usées. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station soit 21,6 kg de DBO5/an.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

A noter que les eaux usées des communes de La Beume d'Hostun et Hostun sont traitées par la station de traitement des eaux usées du SMABLA (Syndicat Mixte d'Assainissement pour la Bourne et la Lyonne Aval), située sur la commune de St-Nazaire-en-Royans.

*STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

TYPES DE FILIÈRES DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STEU)

- ▲ Boues activées
- ▲ Disques biologiques
- ▲ Filtres à sable
- ▲ Filtres plantés
- ▲ Lagunage naturel
- ▲ Lit bactérien



+ En annexe, les bilans 24 h réalisés sur les stations de traitement des eaux usées, à l'exception de celles de Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Pour ces 3 stations, les bilans 24 h sont reportés dans les bilans annuels de ces 3 systèmes d'assainissement.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE

Cette station, mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Valence. Son exploitation est assurée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a débuté le 1 octobre 2018 pour une durée de 15 ans.

Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four les boues sont évacuées vers différents sites de compostage.

Compte tenu d'importantes pertes de performances sur l'échangeur de chaleur de l'incinérateur celui-ci a fait l'objet de travaux. Ceux-ci ont nécessité l'arrêt du four sur la période de juillet 2018 à avril 2019. Les travaux ont consisté à la réparation de l'échangeur et à des opérations de gros entretien et d'amélioration sur les équipements connexes (ventilateurs, renouvellement des analyseurs de fumée...).

Les performances de la station sont excellentes.

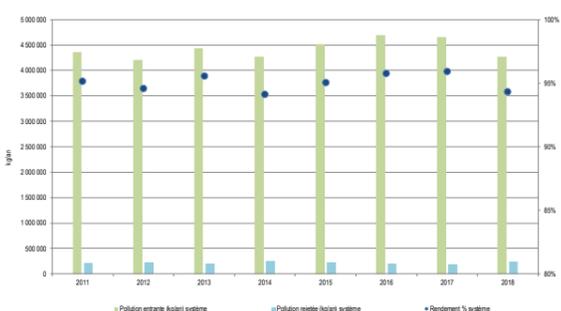
RÉSULTATS 2018	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 979 784	4 158 692	1 952 108	431 969
Pollution rejetée (kg/an)	66 657	242 242	41 961	29 223
Rendement	97%	94%	98%	93%

Boues produites (TMS/an) : 2 192
Volume (m³/an) : 10 351 535

En 2018, 0,08% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 8 740 m³. 4% des effluents ont été traités par le traitement physico-chimique (temps de pluie) soit 371 710 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 45% et 53% en DBO.

Synthèse du traitement en DCO



BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA STATION	2017	2018
Consommation électrique (kWh/an)	4 594 314	4 204 353
Ratio kWh/kg DCO éliminé	1,11	1,09
Ratio kWh/m³ traité	0,50	0,41

En 2018, 70 élèves ont visité la station afin d'appréhender concrètement le cycle urbain de l'eau et ses enjeux.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTES LES VALENCE

Cette station mise en service en 2001, traite les eaux usées du système d'assainissement de Portes les Valence.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public qui a démarré le 1 octobre 2018 pour une durée de 15 ans.

Dans le cadre du nouveau contrat une conduite de transfert des boues vers la station de traitement des eaux usées de Valence sera mise en place. Les études préalables ont été réalisées au cours de cette année.

Les performances de la station sont excellentes.

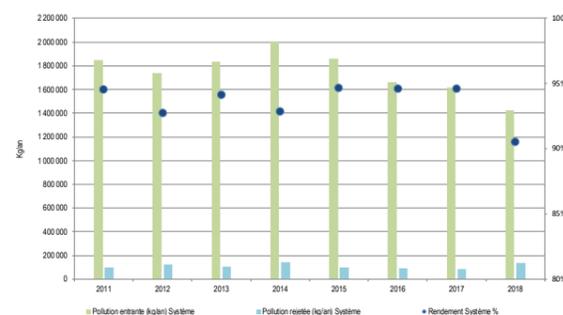
RÉSULTATS 2018	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	636 736	1 424 880	666 270	135 647
Pollution rejetée (kg/an)	62 561	135 228	38 500	15 590
Rendement	90%	91%	94%	89%

Boues produites (TMS/an) : 535
Volume traité (m³/an) : 2 699 878

En 2018, 2% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 43 370 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 36% et 40% en DBO.

Synthèse du traitement en DCO



BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA STATION	2017	2018
Consommation électrique (kWh/an)	1 578 137	1 533 345
Ratio kWh/kg DCO éliminé	1,01	1,11
Ratio kWh/m³ traité	0,72	0,57



STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS-SUR-ISÈRE

Cette station mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Romans. La station reçoit une part notable d'effluent d'origine industrielle ce qui induit des variations importantes des charges reçues.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public qui a démarré le 1 janvier 2018 pour une durée de 12 ans.

Les performances de la station sont globalement bonnes. Cependant la station reçoit régulièrement des charges de pollution très supérieures à sa capacité de traitement ce qui conduit à des non conformités (voir page 41).

Dans le cadre du nouveau contrat d'importants travaux seront réalisés pour améliorer le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées notamment sur le traitement primaire Les études préalables ont été réalisées au cours de cette année.

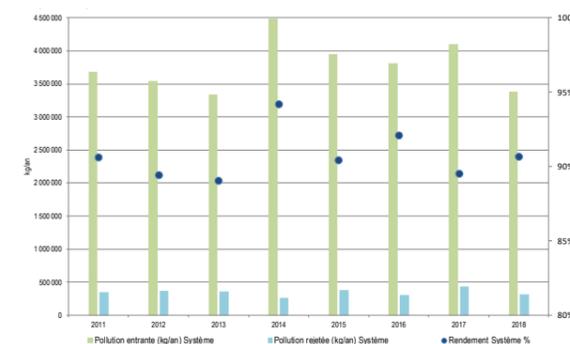
RÉSULTATS 2018	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 760 180	4 103 655	1 955 524	309 486
Pollution rejetée (kg/an)	254 298	430 338	133 756	42 712
Rendement	86%	90%	93%	86%

Boues produites (TMS/an) : 1 368
Volume traité (m³/an) : 4 435 017

En 2018, 9% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans l'Isère sans traitement, soit 425 890 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 84% et 83% en DBO.

Synthèse du traitement en DCO



BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA STATION	2017	2018
Consommation électrique (kWh/an)	3 892 202	3 570 125
Ratio kWh/kg DCO éliminé	1,11	0,95
Ratio kWh/m³ traité	0,99	0,80

Les études préalables aux travaux d'amélioration des performances de traitement la station ont été réalisées.





Photo: © Delmarly

CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Trois critères de conformité (un pour le système de collecte et deux pour le système de traitement) sont calculés pour les systèmes d'assainissement > 2000EH.

SYSTÈME DE COLLECTE

Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

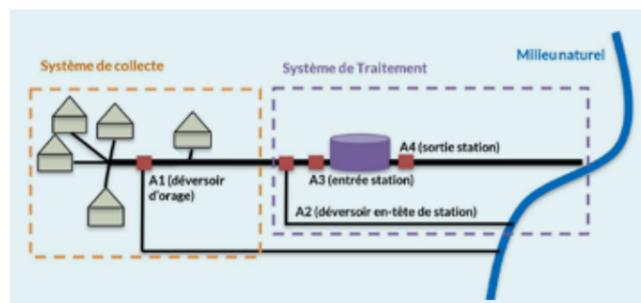
Certains déversoirs d'orage sont soumis à autosurveillance si la charge organique au droit de l'ouvrage est supérieure à 2000 EH. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1.

La conformité des systèmes de collecte peut s'apprécier sur trois critères :

- 20 jours de déversements maximum pour chaque déversoir d'orage.
- Le volume rejeté doit représenter moins de 5% du volume total collecté.
- Le flux total de DBO5 rejeté doit représenter moins de 5% du flux total de DBO5 collecté.

Afin de prendre en compte la variabilité interannuelle de la pluviométrie, cette analyse est menée sur la base des 5 dernières années.

Valence Romans Agglo doit indiquer aux services de l'Etat lequel des trois critères elle retient pour les systèmes de Valence, Portes-lès-Valence et Romans sur Isère. Dans l'attente de ce choix, l'analyse se fait aujourd'hui sur les trois critères.



VALENCE

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 10 sont soumis à autosurveillance.

- Critère jours de déversements : En 2017, le système de collecte de Valence était considéré comme non conforme sur le paramètre 20 jours de déversement par ouvrage. Il ne peut donc plus être utilisé pour analyser la conformité collecte en 2018.

- Critère volume - **Tableau 1 :** Ce critère est déterminé en faisant le ratio entre le volume déversé et le volume collecté.

Le système de collecte est non conforme sur le critère volume.

- Critère flux DBO5 - **Tableau 2 :** Le système de collecte est conforme sur le critère flux. Il est fort probable que la collectivité choisisse ce critère pour évaluer la conformité du système de collecte de Valence les prochaines années.

Le système de collecte de Valence est donc considéré comme CONFORME en 2018.

Tableau 1 - Valence - Volume

OUVRAGE	VOLUME (M ³ /AN)					
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne glissante
Volume déversé A1	1 105 220	633 939	552 026	398 245	775 772	680 051
Volume A3	15 048 859	14 223 336	10 844 728	9 288 329	10 351 535	12 555 082
Volume A2	34 970	1 770	2 170	920	8 740	14 010
Volume collecté A1+A2+A3	16 189 049	14 859 045	11 398 924	9 687 494	11 136 047	13 249 143
% déversé/collecté	6,8%	4,3%	4,8%	4,1%	7,0%	5,4%

Tableau 2 - Valence - Flux DBO5

OUVRAGE	CHARGE DBO5 (KG/AN)					
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne glissante
Charge déversée A1	125 987	83 141	80 657	74 835	103 851	93 694
Charge A3	1 715 463	1 865 390	1 895 927	1 919 436	1 921 143	1 863 472
Charge A2	1 765	153	319	191	1 101	706
Charge collectée A1+A2+A3	1 843 215	1 948 684	1 976 903	1 994 462	2 026 095	1 957 872
% déversé/collecté	6,8%	4,3%	4,1%	3,8%	5,1%	4,8%

PORTES-LÈS-VALENCE

Sur les 27 déversoirs d'orage du système de collecte, 3 sont soumis à autosurveillance.

- Critère jours de déversements - **Tableau 3 :** Le système de collecte est conforme sur le critère jour.

- Critère volume - **Tableau 4 :**

Le système de collecte est non conforme sur le critère volume.

- Critère flux DBO5 :

Les déversoirs d'orage du système de collecte ont une capacité inférieure à 600 kgDBO5/j, les flux déversés au niveau des A1 ne sont donc pas mesurés. Le calcul du flux de pollution déversé par rapport au flux de pollution produit par l'agglomération ne sera donc pas fait.

Le système de collecte de Portes-Lès-Valence est donc considéré comme CONFORME en 2018.

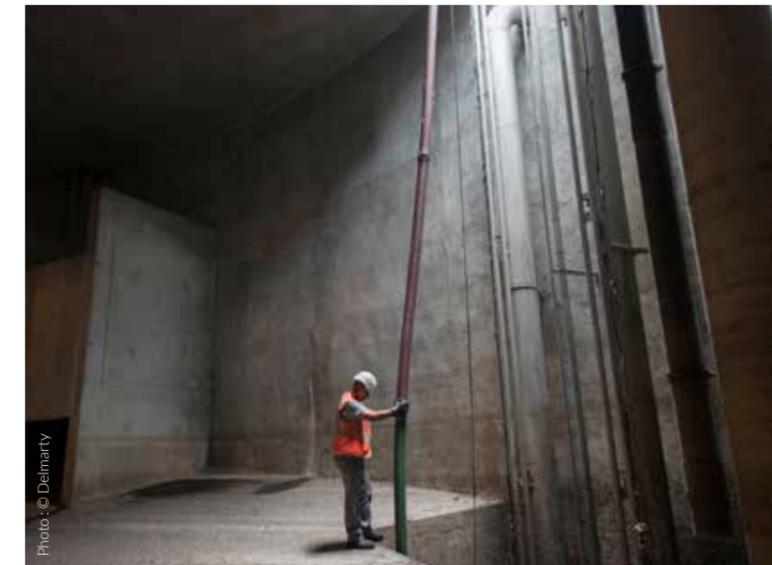


Photo: © Delmarly

Tableau 3 - Portes-Lès-Valence - Jours de déversements

OUVRAGE	VOLUME (EN M ³ /AN)						SITUATION RÉGLEMENTAIRE
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	
DO Iles du Chiez	31	15	17	8	12	17	CONFORME
DO Lorient	7	3	7	1	2	4	CONFORME
DO Beauvallon	10	9	7	1	1	6	CONFORME

Tableau 4 - Portes-Lès-Valence - Volume

OUVRAGE	VOLUME (EN M ³)					
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne glissante
Volume déversé A1	5 224	1 575	1 783	1 566	1 236	2 277
Volume A3	3 343 162	2 659 338	2 488 729	2 253 110	2 699 878	2 688 843
Volume A2	148 888	99 204	72 553	43 004	43 370	81 404
Volume collecté A1+A2+A3	3 497 274	2 760 117	2 563 062	2 297 680	2 744 484	2 772 523
% déversé/collecté	0,15%	0,06%	0,06%	0,07%	0,05%	0,08%

ROMANS SUR ISÈRE

Sur les 62 déversoirs d'orage du système de collecte, 15 sont soumis à autosurveillance.

- Critère jours de déversements - **Tableau 1 :**

Le système de collecte est non conforme sur le critère jour.

- Critère volume - **Tableau 2 :**

Ce critère est déterminé en faisant le ratio entre le volume déversé et le volume collecté. Le système de collecte est non conforme sur le critère volume.

- Critère flux DBO5 - **Tableau 3 :**

Le système de collecte est non conforme sur le critère flux. Mais il est fort probable que la collectivité choisisse ce critère plus avantageux pour évaluer la conformité du système de collecte de Romans sur Isère les prochaines années.

Le système de collecte de Romans sur Isère est donc considéré comme NON CONFORME en 2018.

Tableau 1 - Romans - Jours de déversements

OUVRAGE	VOLUME (M ³ /AN)						SITUATION RÉGLEMENTAIRE
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	
DO A		21	8	12	19	15	CONFORME
DO B		22	24	10	26	21	NON CONFORME
DO 18		22	31	2	-	-	DO supprimé
DO 22		9	1	5	0	4	CONFORME
DO 1	114	71	74	70	87	83	NON CONFORME
DO 2	91	53	57	54	72	65	NON CONFORME
DO 3	85	48	63	56	67	64	NON CONFORME
DO 9	18	13	16	9	26	16	CONFORME
DO 15	23	18	15	14	29	20	CONFORME
DO Peyrins		27	21	12	6	17	CONFORME
DO Clérieux					31	31	NON CONFORME
DO Chatuzange			15	27	29	24	NON CONFORME

Tableau 2 - Romans - Volume

OUVRAGE	VOLUME (EN M ³ /AN)					
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne glissante
Volume déversé A1	1005727	642757	667035	415593	952151	736653
Volume A3	5154699	4856496	4 510 485	4080996	4435017	4607539
Volume A2	639802	319205	355 540	254630	425890	399013
Volume collecté A1+A2+A3	6800228	5818458	5533060	4751219	5813058	5743205
% déversé/collecté	15%	11%	12%	9%	16%	13%

Tableau 3 - Romans - Flux DBO5

OUVRAGE	CHARGE DBO5 (KG/AN)					
	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne glissante
Charge déversée A1	110 630	102 841	106 726	64 001	191 382	115 116
Charge A3	1 426 875	1 804 183	1 769 966	1 656 565	1 894 551	1 710 428
Charge A2	55 670	42 693	55 522	39 460	77 528	54 175
Charge collectée A1+A2+A3	1 593 175	1 949 717	1 932 214	1 760 026	2 163 461	1 879 719
% déversé/collecté	6,9%	5,3%	5,5%	3,6%	8,8%	6,1%

SYSTÈME DE TRAITEMENT

Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

VALENCE

Le débit de référence du système d'assainissement de Valence de 2018 (55774 m³/j) reste supérieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46750 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2018, pendant la semaine la plus chargée de l'année (10340 kg DBO5/j), est légèrement supérieure à la capacité nominale de la station (10300 kg DBO5/j). En revanche, la charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve la plupart du temps être inférieure à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de charge en 2018 est de 55%.

Une seule non-conformité a eu lieu en MES en condition normale de fonctionnement, et l'ensemble des bilans répondent aux exigences réglementaires.

Le système de traitement de Valence est considéré comme conforme aux prescriptions nationales et locales.

PORTES-LÈS-VALENCE

Le débit de référence du système d'assainissement de Portes-lès-Valence de 2018 (15166 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (8 942 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2018 (4252 kg DBO5/j), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est inférieure à la capacité nominale de la station (4560 kg DBO5/j). La charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve être inférieure à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de charge en 2018 est de 42%.

Aucune non-conformité n'a eu lieu en condition normale de fonctionnement, et l'ensemble des bilans répondent aux exigences réglementaires.

Le système de traitement de Portes-lès-Valence est considéré comme conforme aux prescriptions nationales et locales.

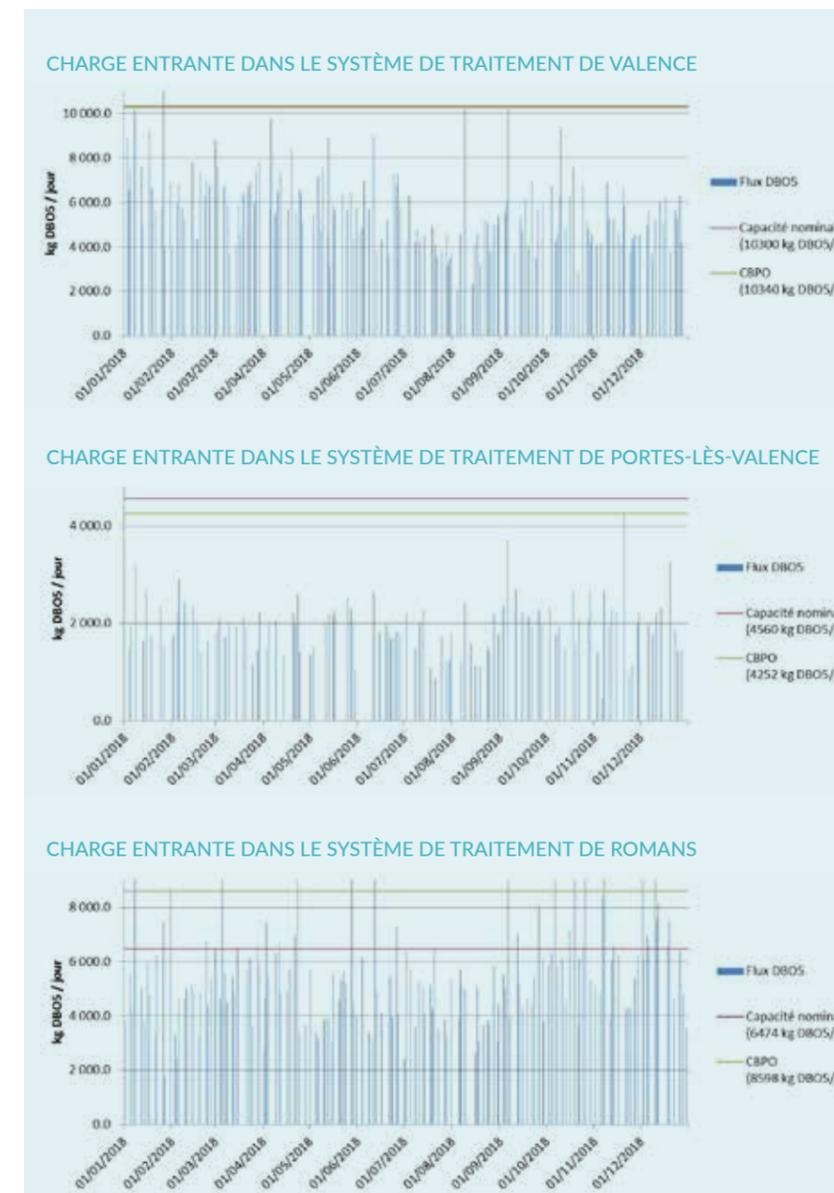
ROMANS SUR ISÈRE

Le débit de référence de la station de traitement de Romans sur Isère de 2018 (33000 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (14990 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2018 (8598 kg DBO5/j), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est largement supérieure à la capacité nominale de la station (6474 kg DBO5/j). La charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve la plupart du temps être limite à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de charge en 2018 est de 84%.

AUTRES STEU < 2000 EH

Les performances épuratoires des 39 autres stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation, à part celle de Montvendre présentant des dysfonctionnements au vu de l'état et de l'âge de la station.



L'Agglo engage un programme pluriannuel d'investissement concerté et contractualisé avec l'Agence de l'eau incluant des travaux de déconnexion, des travaux de mise en séparatif ainsi que la création de bassin d'orage, ce qui limitera dans l'avenir les déversements au milieu naturel.

L'Agglo a engagé des études de schémas directeurs d'assainissement des systèmes de Portes les Valence et Romans pour améliorer la connaissance des systèmes de collecte et s'engage pour le 1er janvier 2021 à la mise en place d'un diagnostic permanent par système et de la modélisation de l'ensemble des réseaux des différents systèmes de collecte.

Un programme de 15km/an d'ITV sera prochainement contractualisé pour améliorer la connaissance des réseaux

REJETS NON DOMESTIQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

Le raccordement des entreprises produisant des eaux usées non domestiques est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la Collectivité.

Sur le territoire, à la date du 31 décembre 2018, 64 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet ou d'une convention de déversement. Ces entreprises représentent les principaux émetteurs de pollution non domestiques, mais cette liste est très loin d'être exhaustive. Il convient de poursuivre les démarches d'autorisation car le suivi des charges polluantes en entrée des 3 principales stations de traitement des eaux usées, montrent des pointes de charge importantes qui ne peuvent s'expliquer que par des rejets non connus à ce jour.

2018 a été marqué par un travail conséquent d'harmonisation de la gestion administrative des usagers à l'origine de rejets non domestiques avec notamment le lancement d'une étude pour harmoniser le calcul de la redevance non domestique sur l'ensemble du territoire.

Des contrôles inopinés ont été régulièrement réalisés pour s'assurer du respect des autorisations.



Dans un objectif de réponse aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo s'est engagée dans un dispositif d'« Opération Collective » cadré et financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'opération « Qualité Eau », a été contractualisée le 30 septembre 2016 et lie ainsi l'ensemble des partenaires (Valence Romans Agglo, CCI* de la Drôme, et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) sur



la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2019 (3,5 ans) autour des axes majeurs suivants :

- L'accompagnement gratuit, suivi et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets (diagnostics eau/déchets/produits dangereux, identification d'actions correctives, aides à l'investissement, etc.) ;
- La régularisation administrative des rejets au réseau (engagement d'autorisation de raccordement) ;
- La prévention et la gestion des pollutions accidentelles ;
- L'amélioration de la connaissance « toxique » sur le territoire incluant notamment un état des lieux eaux superficielles/eaux souterraines/systèmes d'assainissement (campagne de mesures) ;
- Le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche (diffusion d'outils de bonnes pratiques, organisation de réunions d'informations et de sensibilisation, visites d'ouvrages assainissement, etc.).

*CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

BILAN QUALITÉ EAU 2018

44 diagnostics ont été réalisés dans des établissements (20 nouveaux établissements et 24 pour une mise à niveau de leur renouvellement)

La réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une procédure de gestion des pollutions accidentelles

La poursuite de la prise en compte des problématiques réseaux/systèmes dans la priorisation des établissements diagnostiqués et accompagnés (en 2018 : 6 établissements ont été accompagnés sur l'identification d'une problématique station ou réseau)

Parmi les actions portées par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) avec l'Agglo en soutien :

- 12 dossiers de demande d'aides ont été déposés à l'AERMC en 2018 sur les 17 depuis le début de l'opération. 14 projets ont été financés en 2018 sur les 17 financés depuis le début du dispositif. Au total, cela se traduit par 295 k€ HT d'aides de l'Agence de l'Eau RMC pour 1214 k€HT d'investissements par les établissements financés.
- Une visite d'établissement (IBE Textiles Colors) pour la valorisation des établissements engagés dans une démarche de réduction des toxiques (CCI)
- Une réunion d'information à destination des professionnels de l'assainissement / vidangeurs (CMA)

A noter que la chambre de l'artisanat et des métiers se retirera du dispositif QUALITE EAU le 01/01/2019.

SUBSTANCES SIGNIFICATIVES MISE EN ÉVIDENCE LORS DE LA CAMPAGNE DE MESURES

	SUBSTANCE	CATÉGORIE	EAU BRUTE			EAU TRAITÉE		
			PORTES LES VALENCE	ROMANS	VALENCE	PORTES LES VALENCE	ROMANS	VALENCE
ALKYLPHENOLS	Nonylphénols	SDP	X	X	X			
	NP1OE		X	X	X			
	NP2OE		X	X	X			
	Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénol		X	X	X			
HAP	Benzo (a) Pyrène	SDP	X	X				
ORGANOETAINS	Tributylétain cation	SDP	X					
	Mercuré (métal total)	SDP			X			
METAUX	Nickel (métal total)	SP		X	X			
	Plomb (métal total)	SP		X	X			
	Chrome (métal total)	PSEE		X				
	Cuivre (métal total)	PSEE	X	X	X			
	Zinc (métal total)	PSEE	X	X	X	X	X	
	Titane (métal total)			X	X			
PESTICIDE	Bifenox	SP	X					
COHV	Tétrachloroéthylène	Liste 1					X	
	Trichlorométhane ou chloroforme	SP	X					
AUTRES	Di(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)	SDP	X	X	X			

RSDE : RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU

Il s'agit d'un plan action national dont l'objectif est double :

- Permettre une meilleure connaissance des substances dangereuses rejetées dans l'eau.
- Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en 2015 et à la réduction, voire suppression, des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

Le plan d'action concerne les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, il a donc été mis en œuvre sur les unités de traitement de Portes les Valence, Romans et Valence.

Le programme de recherche des micropolluants (96 substances) a consisté en la réalisation de 6 mesures dans les eaux brutes et dans les eaux traitées sur la période de février 2018 à janvier 2019.

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer ou réduire les concentrations en micropolluants. Ainsi la réduction à l'amont de la station de traitement des eaux usées est la solution privilégiée.

Le plan national prévoit donc la réalisation d'un diagnostic vers l'amont de la station dès lors que des micropolluants sont identifiés comme significativement présents dans les eaux brutes ou les eaux traitées de la station.

Un diagnostic amont sera réalisé sur les substances identifiées sur les trois systèmes d'assainissement, en étroite concertation avec les opérations du programme Qualité Eau, les usagers non domestiques pouvant être à l'origine de rejet de micropolluants.

+ En annexe, la liste des industriels autorisés



Photo: © Delmarty

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LE SPANC

Le SPANC assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 56 communes du territoire. Il a également un rôle de conseil auprès des usagers pour la conception et l'entretien de leur installation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le SPANC a été créé par la loi 92-3 du 3 janvier 1992, dite "loi sur l'eau". La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), adoptée le 30 décembre 2006, a réaffirmé le rôle des communes ou de leurs groupements en matière d'assainissement non collectif.

Le SPANC est un service public à caractère industriel chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Le contrôle consiste en une vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou en réhabilitation, et d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport indiquant si l'installation est conforme à la réglementation et précisant les améliorations à apporter pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Des recommandations en termes d'entretien de l'installation sont également fournies.

1 041
contrôles réalisés en 2018

La loi a introduit :

- l'obligation pour les communes de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations avant le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans ;
- l'obligation pour les propriétaires d'installations non conformes et présentant des risques sanitaires et environnementaux de procéder aux travaux prescrits par le SPANC dans un délai de 4 ans,
- dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, l'obligation pour les futurs acquéreurs de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.
- La loi du 12 Juillet 2010 dit loi Grenelle 2 a introduit également :
- l'obligation de réaliser à partir du 1er janvier 2011 les contrôles du système d'assainissement non collectif lors d'une vente d'un bien immobilier ; ce contrôle ayant une durée de validité de 3 ans.
- L'obligation de joindre pour tous les permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'ANC au regard des prescriptions réglementaires (effectif depuis le 01/03/2012 suivant le décret 2012-274 du 28/02/2012)

AIDES POUR LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au-delà des missions obligatoires de contrôle, la Communauté d'Agglomération Valence Romans a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations. Jusqu'en 2017, cet accompagnement était réalisé par le biais de conventions de mandat passées avec l'Agence de l'Eau, qui permettaient aux particuliers devant mettre en conformité leur installation de bénéficier d'une aide financière, dès lors que l'installation présente des risques pour la santé ou l'environnement.

Depuis le 1er janvier 2018, l'Agence de l'Eau mis fin aux aides financières versées aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation. Cette aide forfaitaire s'élevait au maximum à 3 000 € pour les programmes les plus anciens et 3300 € pour les plus récents.

Valence Romans Agglo instruisait les demandes en percevant l'aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau et en la reversant aux usagers. En 2018, 54 installations ont bénéficié de ce programme d'aides et perçu la subvention de 3000 € ou 3 300 €. Le total des versements s'est élevé pour l'année 2018 à 172 000 €.

Par délibération du 27 septembre 2018, et suite au désistement de l'Agence de l'Eau, Valence Romans Agglo a mis en place le versement d'une aide de 3000 € auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif présentant un danger pour la santé des personnes. Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic de bon fonctionnement. Le nombre d'installations aidées est limité à 20 par an.

Les conditions d'attribution et de versement de cette aide restent similaires à celles que l'Agence de l'Eau avaient fixées dans le cadre du Xème programme.

Le principe étant récent, aucun dossier abouti n'a été présenté au SPANC en 2018. Aucune aide n'a donc été versée à ce titre en 2018 par Valence Romans Agglo.



Photo: © Delmarty

MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

4 techniciens et une responsable constituent le service public d'assainissement non collectif qui est rattaché à la Direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo.

Pour les avis sur les projets de mise en place d'un assainissement non collectif et le suivi des travaux, ainsi que pour les diagnostics de bon fonctionnement ou les diagnostics vente le territoire, le territoire est partagé en 3 secteurs :

- Un technicien en charge du secteur de l'ex Communauté d'agglomération de Valence, du secteur des 3 communes de l'ex Communauté de communes de Confluences et des commune d'Ourches, Montvendre, Combovin et Barcelonne
- Un technicien en charge du secteur de l'ex Communauté d'agglomération du Pays de Romans
- Un technicien en charge du secteur de l'ex Communauté de communes Canton de Bourg de Péage et des communes de Chateaudouble et Peyrus.

Un renfort a été recruté en décembre 2015 pour la réalisation des campagnes de diagnostic de bon fonctionnement et soulager les trois techniciens pour les diagnostics de bon fonctionnement ou les diagnostics vente sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.



ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 14 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2018 à 13 711 installations.

Le tableau en annexe présente commune par commune le nombre estimé d'installations d'assainissement non collectif, le nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle, et le nombre d'installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle.

Sur les 10 communes du Canton de Bourg de Péage, les contrôles de diagnostics initiaux n'ayant pas encore été réalisés, le travail d'identification précise des installations n'a pas été effectué à ce stade. Les données présentées ici sont donc entachées d'une certaine incertitude.

BILAN D'ACTIVITÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018

En 2018, le SPANC de Valence Romans Agglo a concentré ses efforts sur la poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur les communes du territoire qui n'avaient pas encore organisé ces visites. Ainsi toutes les installations des communes de Bésayes, Bourg de Péage et Chateaneuf-sur-Isère ont été contrôlées.

BILAN DES AVIS RENDUS DU SPANC EN 2018 :

Année de réalisation des contrôles	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic Vente	Avis de Conception	Contrôle de Réalisation	Total
2016	114	209	190	75	588
2017	295	314	234	166, dont 83 réhabilitations	1009
2018	370	277	236	158, dont 79 réhabilitations	1041

TARIFS 2018 DU SPANC :

Contrôle de réalisation d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation)	100 €
Contrôle de conception d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation)	105 €
Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement (y compris diagnostic dans le cadre d'une vente)	105 €

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Il s'agit du rapport suivant exprimé en pourcentage :

Nombre d'installations conformes	+	Nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement

Nombre total d'installations contrôlées		

Sur les 10 792 installations contrôlées (en intégrant les installations neuves réalisées), 2 059 sont considérées comme non conformes et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est donc de 81 %.

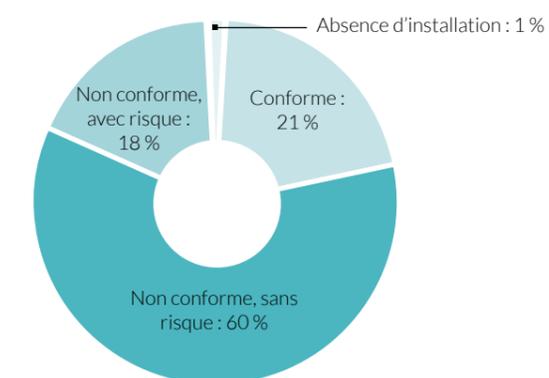
81 %

des installations ne représentent pas de risques sanitaires

79

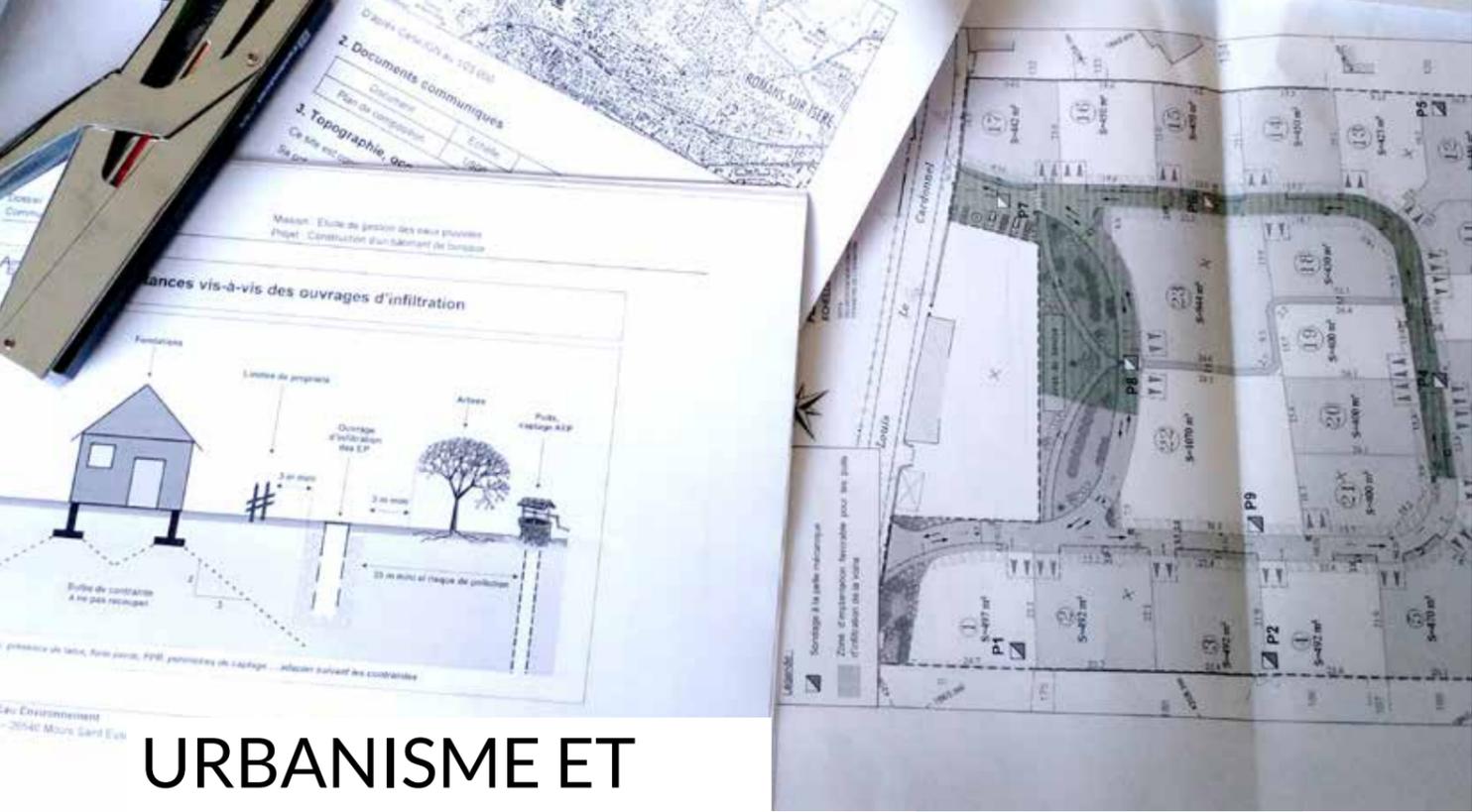
installations réhabilités en 2018

ÉTAT DU PARC ANC:



Pourcentage calculé sur l'ensemble des installations ayant fait l'objet d'un contrôle depuis la création du SPANC.

+ En annexe, le détail par communes



URBANISME ET ASSAINISSEMENT

AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La Direction de l'assainissement est obligatoirement consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et émet un avis conforme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) aussi bien sur la partie assainissement que sur la gestion des eaux pluviales.

En 2018, le chiffre a légèrement baissé par rapport à 2017 compte tenu d'un retard pris par la direction dans l'instruction des demandes.

Les nouveaux outils qui seront mis en place (logiciel usager) et la réorganisation de l'équipe sur la partie Urbanisme devraient permettre en 2019 de ne plus prendre de retard dans l'instruction des demandes.



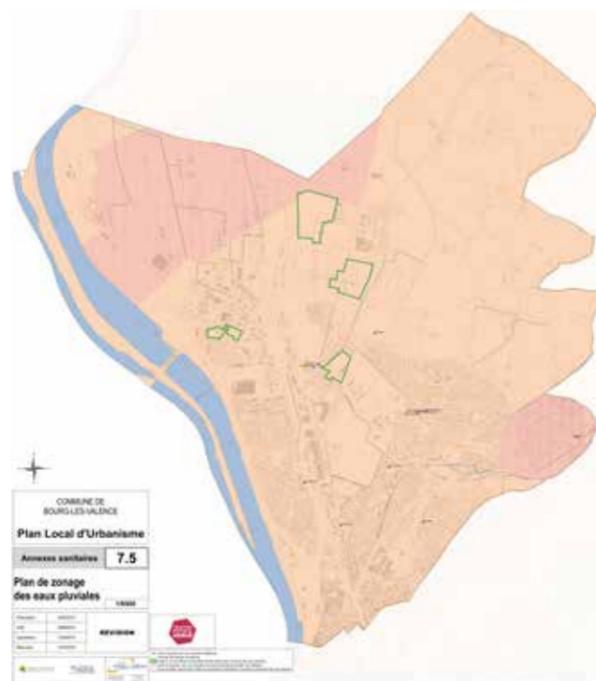
NOM-COMMUNE	2015	2016	2017	2018
ALIXAN	37	63	78	66
BARBIERES	21	17	18	24
BARCELONNE			2	5
BEAUMONT LES VALENCE	31	46	1	67
BEAUREGARD-BARET	7	3	10	16
BEAUVALLON	10	15	9	12
BESAYES	17	32	20	18
BOURG LES VALENCE	78	75	80	60
BOURG-DE-PEAGE	45	63	74	75
CHABEUIL	49	47	44	57
CHARPEY	31	27	42	35
CHATEAUDOUBLE			1	5
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	68	76	73	70
CHATILLON-SAINT-JEAN	42	23	25	37
CHATUZANGE-LE-GOUBET	188	188	337	221
CLERIEUX	12	20	19	29
COMBOVIN				7
CREPOL	1	2	20	15
ETOILE-SUR-RHONE	36	86	90	74
EYMEUX	33	39	32	28
GENISSIEUX	57	64	77	57
GEYSSANS	4	5	24	21
GRANGES-LES-BEAUMONT	2	3	6	4
HOSTUN	21	28	22	24
JAILLANS	29	30	41	27
LA BAUME CORNILLANE	18	5	9	9
LA BAUME-D'HOSTUN	8	3	13	23
MALISSARD	41	58	57	54
MARCHES	9	22	14	14
MONTELEGER	13	18	13	27
MONTELIER	40	52	25	21
MONTMEYRAN	56	50	57	54
MONTMIRAL	5	6	19	17
MONTRIGAUD	10	8	17	9
MONTVENDRE		1	1	26
MOURS-SAINT-EUSEBE	10	61	82	76
OURCHES	1	5	5	14
PARNANS	5	4	9	30
PEYRINS	5	4	12	33
PEYRUS				1
PORTES LES VALENCE	42	48	55	45
ROCHFORT-SAMSON	14	10	25	22
ROMANS-SUR-ISERE	122	150	162	157
SAINT MARCEL LES VALENCE	39	52	46	111
SAINT-BARDOUX	8	17	10	9
SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX			1	1
SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS	3	1	2	13
SAINT-LAURENT-D'ONAY				1
SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE			6	10
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	19	31	44	42
SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE	4	7	14	12
TRIRS	5	14	5	6
UPIE	44	36	32	30
VALENCE	314	268	309	365
TOTAL	1654	1883	2388	2286

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La révision des zonages se fait préférentiellement parallèlement aux procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales. L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sont dans la mesure du possible annexés au PLU. Cela permet de renforcer leur portée juridique.

En 2018, par délibération du 12/10/2018, le conseil communautaire a approuvé les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de la commune de Bourg-lès-Valence. L'enquête publique sera réalisée en 2019 conjointement à la procédure engagée pour la révision du PLU de cette commune.

Actuellement, seul le zonage de gestion des eaux pluviales de Bourg-lès-Valence a été annexé à un PLU sur le territoire de l'Agglo. L'objectif est bien à terme de couvrir l'ensemble du territoire par des zonages de gestion des eaux pluviales.



	ZONAGE EXISTANT	TYPE DE ZONAGE ET DATE D'APPROBATION
Alixan	Oui	PLU approuvé le 09/10/2017. Zonage assainissement annexé.
Barbières	Oui	PLU approuvé le 25/07/2017.
Barcelonne	Non	le POS valant PLU est caduc depuis le 27 mars 2017 ; application du RNU. Élaboration d'un nouveau PLU en cours.
Beaumont-Lès-Valence	Oui	PLU approuvé le 27/09/2017. Zonage assainissement annexé.
Beauregard-Baret	Oui	Révision du PLU du 18/11/2004 approuvée le 7/7/2014.
Beauvallon	Oui	PLU approuvé le 25/02/2008. Révision en cours.
Bésayes	Oui	PLU approuvé le 30/08/2017. Zonage assainissement annexé.
Bourg de Péage	Oui	PLU approuvé le 08/04/2013. Zonage assainissement annexé.
Bourg-lès-Valence	Oui	Révision du PLU en cours PLU (il sera approuvé le 14/03/2019). Zonages assainissement et pluvial annexés et opposables aux tiers.
Chabeuil	Oui	PLU approuvé le 19/12/2005.
Charpey	Oui	PLU approuvé le 08/11/2011.
Chateaudouble	Oui	PLU approuvé le 27/01/2016.
Chateauneuf-sur-Isère	Oui	PLU approuvé le 16/12/2011.
Chatillon-Saint-Jean	Oui	PLU approuvé le 05/07/2016. Zonage assainissement annexé.
Chatuzange-le-Goubet	Oui	PLU approuvé le 20/11/2012. Révision en cours. Zonage assainissement annexé.
Clérieux	Oui	PLU approuvé le 08/08/2013. Zonage assainissement annexé.
Combovin		Le POS approuvé le 22 avril 1994 est en cours de révision et transformation en PLU.
Crépol	oui	PLU approuvé le 23/05/2016. Zonage assainissement annexé.
Etoile-sur-Rhône	Oui	PLU approuvé le 06/02/2014. Zonage assainissement annexé.
Eymeux	Oui	PLU approuvé le 20/02/2017. Zonage assainissement annexé.
Genissieux	Oui	PLU approuvé le 29/03/2018. Zonage assainissement annexé.
Geysans	Oui	Carte communale approuvée le 7/9/2010. PLU en cours d'élaboration.
Granges-lès-Beaumont	Oui	Approuvé le 02/08/2011. Révision en cours.
Hostun	Oui	PLU approuvé le 13/02/2012. Zonage assainissement annexé.
Jaillans	Oui	PLU approuvé le 25/06/2018. Zonage assainissement annexé.
La Baume Cornillane	Oui	Le POS valant PLU est caduc depuis le 27 mars 2017. Application du RNU. Élaboration d'un nouveau PLU en cours (approuvé le 31/01/2019). Zonage assainissement annexé.
La Baume d'Hostun	Oui	Révision du PLU approuvée le 28/06/2006. Révision en cours.
Le Chalon	Non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
Malissard	Oui	PLU approuvé le 17/10/2017. Zonage assainissement et zonage pluvial annexés.
Marches	Oui	PLU approuvé le 28/01/2013. Zonage assainissement annexé.
Miribel	Non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
Montéléger	Oui	PLU approuvé le 14/12/2015. Zonage assainissement et zonage pluvial annexés.
Montéliar	Oui	Approbation du PLU : 16/09/2013.
Montmeyran	Oui	PLU approuvé le 26/09/2013.
Montmiral	Oui	PLU approuvé le 09/12/2013.
Montrigaud	Non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
Monvendre	Non	Le POS approuvé le 20/12/2001 est caduc depuis le 24/03/2017.
Mours-Saint-Eusèbe	Oui	PLU approuvé le 05/09/2018. Zonage assainissement présenté en pièce complémentaire.
Ourches	Oui	Carte Communale approuvée le 01/06/2017.
Parnans	Oui	Carte Communale approuvée le 29/03/2005.
Peyrins	Oui	PLU approuvé le 03/03/2008 en cours de révision.
Peyrus	Non	PLU invalidé par le TA. Application du RNU.
Portes-Lès-Valence	Oui	PLU révisé approuvé le 06/02/2017.
Rochefort-Samson	Oui	PLU approuvé le 3/03/2017. Zonage assainissement annexé.
Romans-sur-Isère	Oui	PLU révisé approuvé le 08/07/2013. Zonage assainissement annexé. Révision en cours.
Saint-Marcel-lès-Valence	Oui	PLU révisé approuvé le 29/03/2006. Révision en cours depuis 2015.
St Bardoux	Oui	Oui PLU approuvé le 07/04/2006. Zonage assainissement annexé.
St Bonnet de Valclérieux	Non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
St Christophe et le Larris	Oui	Carte Communale approuvée le 24/01/2013. Zonage assainissement annexé.
St Laurent d'Onay	Non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
St Michel-sur-Savasse	Oui	Carte Communale approuvée le 06/01/2017. Zonage d'assainissement intégré au rapport de présentation
St Paul lès Romans	Oui	PLU approuvé le 06/11/2007. Zonage assainissement annexé.
St Vincent la Commanderie	Oui	Carte Communale approuvée le 07/09/2015.
Triors	Oui	PLU approuvé le 25/01/2017. Zonage assainissement annexé.
Upie	Oui	PLU approuvé le 13/04/2017.
Valence	Oui	PLU approuvé le 16/12/2013. Zonage assainissement annexé.

Communes	Volume facturé en 2018 <i>(sans les industriels)</i>	Nombre d'abonnés facturés fin 2018	Taux de desserte de la population par un réseau d'assainissement
ALIXAN	85 098	782	64%
BARBIERES	36 801	419	78%
BEAUMONT LES VALENCE	13 1817	1 498	74%
BEAUREGARD BARET	27 421	255	67%
BEAUVALLON	13 762	614	93%
BESAYES	45 482	420	68%
BOURG DE PEAGE	577 845	4 958	94%
BOURG LES VALENCE	948 855	7 183	97%
CHABEUIL	228 030	2 721	76%
CHARPEY	35 323	281	51%
CHATEAUDOUBLE	11 819	114	42%
CHATEAUNEUF SUR ISÈRE	74 699	895	61%
CHATILLON ST JEAN	38 288	394	61%
CHATUZANGE LE GOUBET	168 176	1 605	62%
CLERIEUX	65 956	734	69%
COMBOVIN	9 513	153	58%
CREPOL	9 965	152	47%
ETOILE-SUR-RHONE	193 229	1 753	76%
EYMEUX	24 981	236	50%
GENISSIEUX	109 108	938	84%
GEYSSANS	12 888	113	35%
GRANGES-LES-BEAUMONT	30 961	273	55%
HOSTUN	26 172	285	61%
JAILLANS	26 237	208	52%
LA BAUME CORNILLANNE	5 590	55	21%
LA BAUME D'HOSTUN	46 900	193	70%
MALISSARD	99 695	1 067	70%
MARCHES	20 153	171	37%
MONTELEGER	62 935	373	65%
MONTELIER	133 729	1 444	73%
MONTMEYRAN	89 142	811	58%
MONTMIRAL	6 838	88	37%
MONTRIGAUD	9 152	109	32%
MONTVENDRE	22 359	287	46%
MOURS ST EUSEBE	124 507	1 113	75%
OURCHES	1 674	17	13%
PARNANS	15 253	122	44%
PEYRINS	83 671	752	55%
PEYRUS	26 122	239	71%
PORTES LES VALENCE	537 393	3 952	98%
ROCHEFORT SAMSON	24 960	206	49%
ROMANS SUR ISÈRE	1 617 962	17 652	96%
SAINT BARDOUX	7 378	56	12%
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	5 000	61	42%
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS	9 527	125	34%
SAINT LAURENT D'ONAY	1 633	30	42%
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	10 960	129	86%
SAINT PAUL LES ROMANS	84 447	750	46%
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	21 760	176	74%
ST MARCEL LES VALENCE	244 689	2 427	73%
TRIORS	12 694	101	35%
UPIE	31 827	349	54%
VALENCE	3 529 536	21 856	99%
TOTAL	9 819 912	81 857	86%

11,1 millions de m³ facturés en assainissement

VOLUMES FACTURÉS ET NOMBRE D'ABONNÉS

En 2018, le volume total facturé aux abonnés domestiques et non domestiques était de 11 159 591 m³.

Le nombre d'abonnés domestiques était de 81 857 fin 2018.

VOLUMES FACTURÉS AUX INDUSTRIELS

En 2018, le volume facturé aux industriels était de 1 339 675 m³.

Commune	Volume assujetti en 2016 <i>(volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur)</i>	Volume assujetti en 2017 <i>(volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur)</i>	Volume assujetti en 2018 <i>(volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur)</i>
BEAUMONT LES VALENCE	113 405	89 149	91 969
BOURG DE PEAGE	4 833	21 721	52 050
BOURG LES VALENCE	32 466	33 903	37 359
CHATEAUNEUF SUR ISÈRE	88 578	107 192	149 987
CHATUZANGE LE GOUBET	3 884	6 375	
ETOILE-SUR-RHONE	64 314	69 307	76 218
MALISSARD	2 956	8 988	11 885
PEYRINS	-	-	3 588
MOURS	-	-	82
PORTES LES VALENCE	196 479	250 282	227 807
ROMANS SUR ISÈRE	288 683	256 327	152 985
ST MARCEL LES VALENCE	15 514	70 104	81 324
VALENCE	570 614	461 544	454 425
TOTAL	811 112	913 348	1 339 679

PFAC (PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

Les tarifs applicables sont les suivants (délibération prise le 9 avril 2015).

- 16 € le m² de surface de plancher pour les nouveaux logements,
- 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement),
- des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts...)
 - 10 € le m² de 1 à 100 m² de surface de plancher,
 - 5 € le m² de 101 à 500 m²,
 - 2 € le m² de 501 m² à 1000 m²,
 - 1 € le m² au-delà de 1000 m².

DÉPOTAGE DES MATIÈRES DE VIDANGES, DE CURAGE SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE ET DE ROMANS

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans.

Ce service rendu par la communauté d'agglomération est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et l'exploitant de la station de traitement des eaux usées. A noter que le schéma interdépartemental (Drôme et Ardèche) de gestion des boues et matières de vidange adopté le 16 octobre 2017 par le conseil départemental de la Drôme recommande de limiter entre 25 et 30 € HT le m³ le coût de réception et de traitement des matières de vidange. L'objectif est d'inciter tous les professionnels de l'assainissement à venir dépoter leurs matières de vidange dans les stations de traitement des eaux usées avec un coût homogène et inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sur certains sites du département. Cela devrait ainsi limiter les mauvaises pratiques, notamment le dépotage en réseaux et les épandages non réglementaires.

Les nouveaux tarifs mis en œuvre avec les 2 nouveaux contrats de DSP en 2018 respectent ce tarif maximum de 30 € HT le m³ pour les matières de vidange.

Les tarifs HT en vigueur en 2018 étaient :

	Tarifs matières de vidange et de curage	Tarifs Matières de curage	Tarifs Matières de vidanges	Tarifs graisses	Tarifs boues liquides	Tarifs lixiviats
Contrat de DSP de ROMANS (avant le 31/12/2017)						
Part délégataire (montant HT/t)	26,80 €			58,53 €	26,80 €	4,00 €
Part collectivité (montant HT/t)	16,33 €			11,70 €	16,66 €	4,00 €
Montant total (HT/t)	40,46 €			70,24 €	40,46 €	8,00 €
Volume annuel STEU de Romans en t	1 000			1 400	5 000	3 000
Contrat de DSP de la STEU de Valence (avant le 30/09/2018)						
Part délégataire (montant HT/t)		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Part collectivité (montant HT/t)		45,00 €	30,00 €	65,00 €		
Montant total (HT/t)		45,00 €	30,00 €	65,00 €		
Volume annuel STEU de Valence en t		3 200	4 100	260		
Contrats de DSP de Romans et des STEUs de Valence et de Portes-lès-Valence (à partir du 01/01/2018 et du 01/10/2018)						
Part délégataire (montant HT/t)	25,00 €			50,00 €	15,00 €	4,00 €
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5,00 €			15,00 €	15,00 €	4,00 €
Montant total (HT/t)	30,00 €			65,00 €	30,00 €	8,00 €

CONTRÔLES DES BRANCHEMENTS À LA DEMANDE DE L'USAGER

Depuis le 01/01/2018 et le nouveau contrat de délégation de service public pour le système d'assainissement de Romans, VEOLIA assure les contrôles des branchements au réseau d'assainissement sur les 10 communes du périmètre du contrat. Si la demande est faite par l'utilisateur (principalement lors de la vente d'habitations), le contrôle est facturé 120 € HT par VEOLIA. Sur le reste du territoire, ce service de contrôle est assuré par des agents de la direction de l'assainissement. Par délibération du 5 avril 2018, ce tarif est passé de 100 € HT à 120 € HT pour avoir un tarif unique des contrôles de branchement sur le territoire.

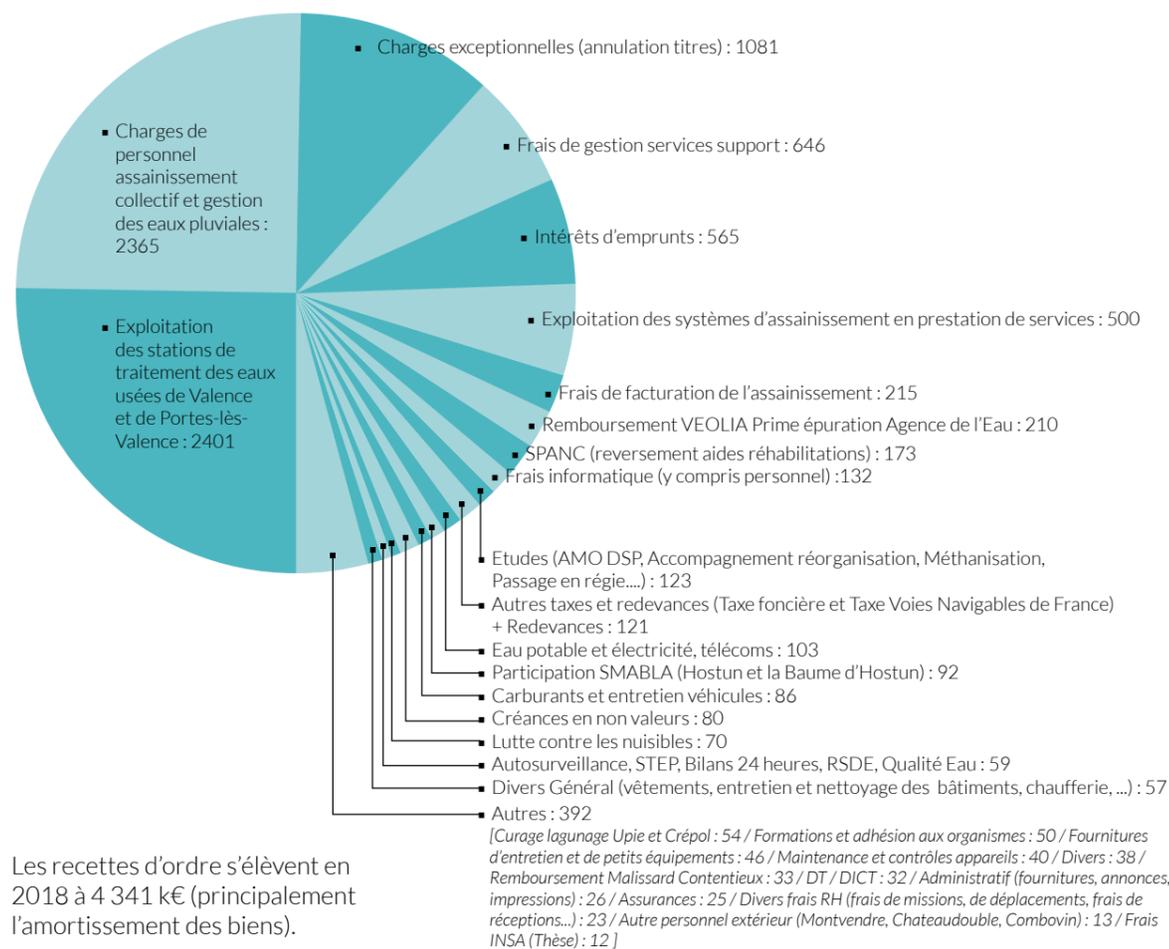
114 contrôles de branchement du réseau ont été réalisés en 2018.

RECETTES, DÉPENSES ET SITUATION FINANCIÈRE

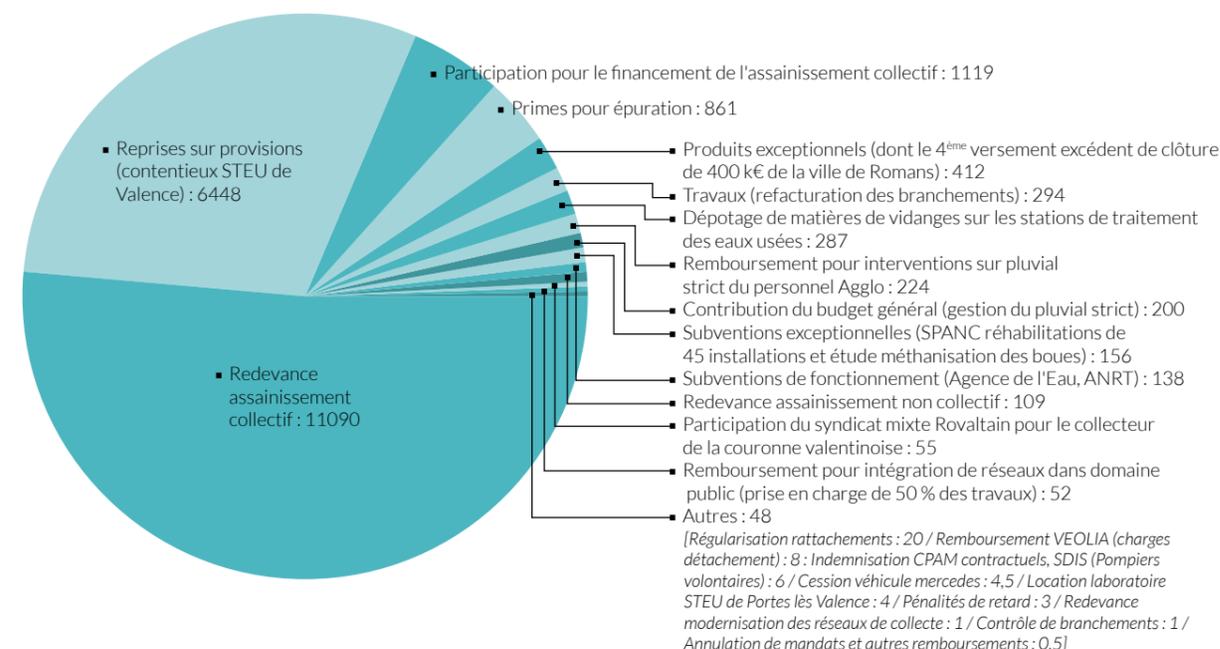
RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2018 sont extraits du compte administratif.

Dépenses réelles de fonctionnement 9 471 K€



Recettes réelles assainissement (hors reprises sur provisions) : 15 041 k€ HT



A noter en 2018 des recettes exceptionnelles de 6 448 k€ liées à la reprise sur provisions du contentieux sur la station de traitement des eaux usées de Valence.

Les recettes d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à 772 k€.

Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 22 267 k€ en 2018.

ZOOM SUR LES DÉPENSES ET LES RECETTES DU SPANC

Les éléments ressortant du compte administratif 2018 sont :

FONCTIONNEMENT RECETTES HT	
Redevances assainissement non collectif	109 k€
Subventions Agence de l'Eau pour les contrôles de conception et le pilotage des réhabilitations	20 k€
Sous-total	129 k€
Subventions Agence de l'Eau pour le programme de réhabilitation	146 k€
TOTAL	275 k€

FONCTIONNEMENT DÉPENSES HT	
Charges à caractère général	8 k€
Charges de personnel	173 k€
Sous-total	181 k€
Dépenses exceptionnelles d'équipement (programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau)	173 k€
TOTAL	354 k€

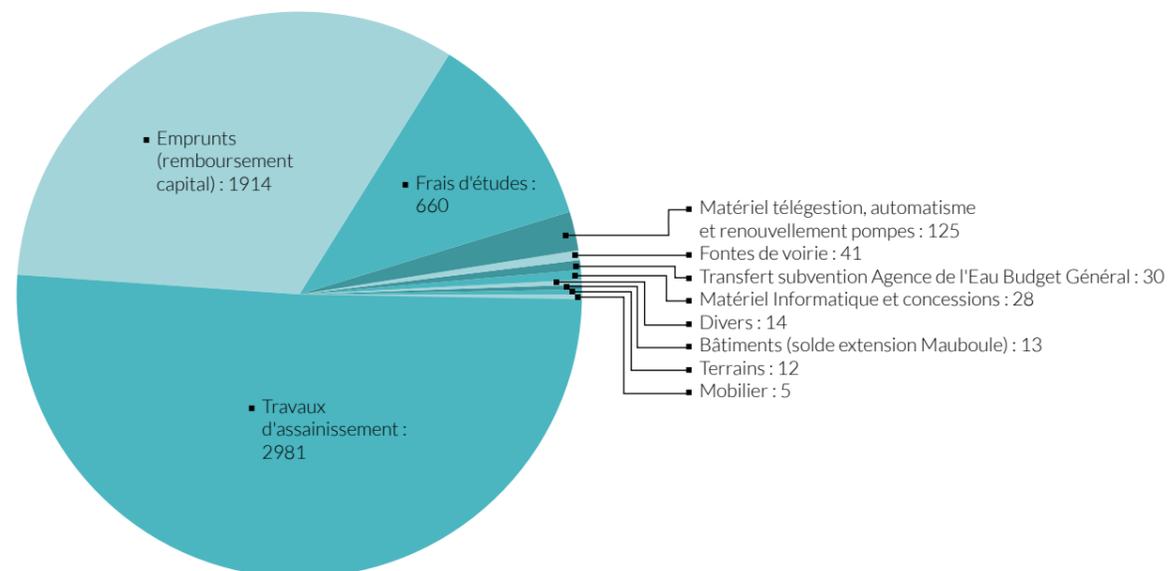
A noter que l'Agence de l'Eau a mis fin en 2018 aux aides pour la réhabilitation des installations d'ANC. Les aides reversées par l'Agence de l'Eau correspondent à des conventions signées antérieurement à 2018.

L'Agence de l'Eau ne versera plus d'aides pour le fonctionnement des SPANC à compter du 1er/01/2019, date de démarrage du XI^{ème} programme
Hors programme de réhabilitation des installations d'assainissement autonome, le budget SPANC fait apparaître un déficit de 52 k€ couvert par le service public d'assainissement collectif.

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2018 sont extraits du compte administratif.

Dépenses réelles d'investissement : 5 824 k€ HT



Les dépenses d'investissement d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à 791 k€. Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 615 k€.

Recettes réelles assainissement : 6 009 k€ HT

INVESTISSEMENT RECETTES	MONTANT EN K€ HT
Emprunts	5 000
Subventions Agence de l'Eau (Eymeux, Montmeyran, Miribel, Schémas directeurs)	655
Transfert droit à déduction TVA	155
PUP Bayot	88
Ecriture comptable	64
Participation Rovaltain (raccordement couronne Valentinoise)	46

Les opérations d'ordre représentent 4 360 k€ constituées principalement par les recettes de l'amortissement des biens. Le montant total des recettes d'investissement s'élèvent à 10 370 k€. A noter que l'emprunt de 5 000 k€ contracté n'a pas été encaissé en 2018. Il figure dans les restes à réaliser fin 2018.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSAINISSEMENT

Sans les reports constitués principalement par l'emprunt de 5 000 k€, le compte administratif 2018 fait apparaître le bilan suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	22 267 k€	5 200 k€
Dépenses	13 812 k€	6 615 k€
Bilan	+ 8 455 k€	- 1 415 k€

En intégrant les résultats reportés de l'année 2017 et le report de l'année 2018, le résultat cumulé est de :

- + 13,358 M d'€ en fonctionnement
- + 37 k€ en investissement,

Soit un résultat définitif de 13 396 k€.

Ce montant très important est dû en grande partie à la reprise sur provisions de 6 448 k€ en 2018 et au report de l'emprunt de 5 000 k€ non encaissé en 2018.

Le désendettement s'est poursuivi avec désormais un encours de dette de seulement 14 546 k€ fin 2018.

L'épargne brute est de 5 572 k€ (intégrant une dépense exceptionnelle d'annulation de titre de 1 081 k€). La durée d'extinction de la dette est de 2,6 années. Cette très bonne situation financière permet donc pour la compétence assainissement d'envisager

sereinement l'avenir avec le passage en régie à autonomie financière, et les travaux lourds qui devront être réalisés dans les années à venir notamment pour la mise aux normes du système d'assainissement de Romans.

Endettement

ANNÉE DE LA DATE DE DÉBUT D'EXERCICE	CRD DÉBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	FLUX TOTAL	CRD FIN D'EXERCICE
2018	16 729 608,95 €	2 182 610,55 €	545 586,96 €	2 728 197,51 €	14 546 998,40 €
2019	14 546 998,40 €	1 662 442,54 €	499 632,00 €	2 162 074,54 €	17 884 555,86 € (*)
2020	17 884 555,86 €	1 597 736,86 €	459 723,64 €	2 057 460,50 €	16 286 819,00 €
2021	16 286 819,00 €	1 121 221,25 €	501 099,11 €	1 622 320,36 €	15 165 597,75 €
2022	15 165 597,75 €	995 589,32 €	487 776,15 €	1 483 365,47 €	14 170 008,43 €
2023	14 170 008,43 €	1 001 261,86 €	456 367,82 €	1 457 629,68 €	13 168 746,57 €
2024	13 168 746,57 €	1 019 906,81 €	435 075,26 €	1 454 982,07 €	12 148 839,76 €
2025	12 148 839,76 €	995 904,06 €	411 965,24 €	1 407 869,30 €	11 152 935,70 €
2026	11 152 935,70 €	990 592,66 €	375 989,32 €	1 366 581,98 €	10 162 343,04 €
2027	10 162 343,04 €	960 537,48 €	340 094,83 €	1 300 632,31 €	9 201 805,56 €
2028	9 201 805,56 €	881 222,63 €	315 831,58 €	1 197 054,21 €	8 320 582,93 €
2029	8 320 582,93 €	834 914,02 €	284 471,40 €	1 119 385,42 €	7 485 668,91 €
2030	7 485 668,91 €	796 287,83 €	253 801,65 €	1 050 089,48 €	6 689 381,08 €
2031	6 689 381,08 €	789 095,08 €	224 661,42 €	1 013 756,50 €	5 900 286,00 €
2032	5 900 286,00 €	461 231,51 €	196 521,72 €	657 753,23 €	5 439 054,49 €
2033	5 439 054,49 €	463 252,01 €	186 912,46 €	650 164,47 €	4 975 802,48 €
2034	4 975 802,48 €	398 530,57 €	168 668,80 €	567 199,37 €	4 577 271,91 €
2035	4 577 271,91 €	378 301,65 €	153 156,15 €	531 457,80 €	4 198 970,26 €
2036	4 198 970,26 €	335 775,41 €	138 588,75 €	474 364,16 €	3 863 194,85 €
2037	3 863 194,85 €	344 288,93 €	125 834,33 €	470 123,26 €	3 518 905,92 €
2038	3 518 905,92 €	334 870,59 €	112 563,02 €	447 433,61 €	3 184 035,41 €
2039	3 184 035,41 €	260 448,91 €	99 871,31 €	360 320,22 €	2 923 586,50 €
2040	2 923 586,50 €	265 219,51 €	90 726,29 €	355 945,80 €	2 658 366,99 €
2041	2 658 366,99 €	270 157,77 €	81 406,54 €	351 564,31 €	2 388 209,22 €
2042	2 388 209,22 €	128 082,57 €	71 858,95 €	199 941,52 €	2 260 126,65 €
2043	2 260 126,65 €	128 224,68 €	67 966,84 €	196 191,52 €	2 131 901,97 €
2044	2 131 901,97 €	128 373,34 €	64 068,18 €	192 441,52 €	2 003 528,63 €
2045	2 003 528,63 €	128 528,63 €	60 162,89 €	188 691,52 €	1 875 000,00 €
2046	1 875 000,00 €	125 000,00 €	56 250,00 €	181 250,00 €	1 750 000,00 €
2047	1 750 000,00 €	125 000,00 €	52 500,00 €	177 500,00 €	1 625 000,00 €
2048	1 625 000,00 €	125 000,00 €	48 750,00 €	173 750,00 €	1 500 000,00 €
2049	1 500 000,00 €	125 000,00 €	48 750,00 €	173 750,00 €	1 375 000,00 €
2050	1 375 000,00 €	125 000,00 €	44 687,50 €	169 687,50 €	1 250 000,00 €
2051	1 250 000,00 €	125 000,00 €	40 625,00 €	165 625,00 €	1 125 000,00 €
2052	1 125 000,00 €	125 000,00 €	36 562,50 €	161 562,50 €	1 000 000,00 €
2053	1 000 000,00 €	125 000,00 €	32 500,00 €	157 500,00 €	875 000,00 €
2054	875 000,00 €	125 000,00 €	28 437,50 €	153 437,50 €	750 000,00 €
2055	750 000,00 €	125 000,00 €	24 375,00 €	149 375,00 €	625 000,00 €
2056	625 000,00 €	125 000,00 €	20 312,50 €	145 312,50 €	500 000,00 €
2057	500 000,00 €	125 000,00 €	16 250,00 €	141 250,00 €	375 000,00 €
2058	375 000,00 €	125 000,00 €	12 187,50 €	137 187,50 €	250 000,00 €
2059	250 000,00 €	125 000,00 €	8 125,00 €	133 125,00 €	125 000,00 €
2060	125 000,00 €	125 000,00 €	4 062,50 €	129 062,50 €	0,00 €

(*) Ce tableau intègre la contraction d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dès 2019 de 5 M d'€.

ANNEXES.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES	61/62
ÉTAT DES INSTALLATIONS D'ANC DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FIN 2018	63
SPANC : DÉTAIL PAR COMMUNE DU NOMBRE ESTIMÉ D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	64
ÉTAT DU PATRIMOINE, COMMUNE PAR COMMUNE	66/67
BILAN D'EXPLOITATION	68/69
DÉTAIL DES RÉSULTATS DES BILANS 24H PAR STEU	70/71
LISTE DES INDUSTRIELS AUTORISÉS ET/OU CONVENTIONNÉS	73

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a défini une série d'indicateurs de performances qui doivent figurer dans le rapport.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	NON CONNU
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	85 POINTS
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (/15 POINTS)	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : /10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (/30 POINTS)	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50% du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50% du réseau au moins (/10 points)	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90% : (5ème point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 points
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ET LES INTERVENTIONS SUR RÉSEAUX (/75 POINTS)	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50% du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO...) : /10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf Système d'assainissement de Romans)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf STEU de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC
Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	(par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 53 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	NC Pas disponible à l'échelle des 53 communes
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	90 PTS
PARTIE A : ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS)	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 30 pts, NON = 0 pts)	30 points
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
PARTIE B ET C : PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS	
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS)	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (10 POINTS)	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Durée d'extinction de la dette (= Encours de la dette 14 546 k€ / Epargne brute 5572 k€)	2,6 années
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (année 2017)	Non connu car pas consolidé à l'échelle des 53 communes
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations	OUI

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

(Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.)

En 2014, la compétence Assainissement n'était exercée que sur 26 communes. Le taux moyen sur 2 ans est donc sous-estimé car il ne prend pas en compte le renouvellement de réseaux réalisé par les 23 communes qui n'ont transféré la compétence qu'en 2015.

- 1 179 km de réseaux EU + unitaire en 2018
- 400 m de renouvellement de réseaux en 2014
- 3 640 m de renouvellement de réseaux en 2015
- 3 410 m de renouvellement de réseaux en 2016
- 4 147 m de renouvellement de réseaux en 2017
- 800 m de renouvellement en 2018
- Taux moyen calculé sur 5 ans = 0,2 %
- Taux de renouvellement 2018 = 0,06 %

ÉVALUATION DE L'INSCRIPTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DANS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER	
- taux de réclamations	Non connu
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non connu
- taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu
2. GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE	
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2 %
- durée d'extinction de la dette	2,6 années
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120
- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	
- conformité de la collecte des effluents	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité des équipements d'épuration	OUI
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	OUI
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	90/120

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif par Valence Romans Agglo pour l'année 2018 est de 90/100.

- Zonage de l'assainissement non collectif (délimitation des zonages d'assainissement par délibération) (10/20. Plus de détails dans le chapitre assainissement et urbanisme)
- Pour les installations existantes, le service assainissement non collectif délivre bien des rapports de visite établis dans la cadre de la mission de contrôle et de fonctionnement (30/30).

Règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération (20/20)

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, le service assainissement non collectif délivre bien un rapport de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (30/30)

Taux de conformité des installations d'ANC : 81 %

COMMUNES	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
ALIXAN	61	68	6	1	136
BARBIERES	13	10	5	1	29
BARCELONNE	38	87	43	2	170
BEAUMONT-LES-VALENCE	35	241	68	1	345
BEAUREGARD-BARET	5	15	6	1	27
BEAUVALLON	8	28	7	1	44
BESAYES	23	34	31	1	89
BOURG-DE-PEAGE	79	169	20	8	277
BOURG-LES-VALENCE	37	172	28	6	243
CHABEUIL	107	282	273	18	680
CHARPEY	55	95	118	1	269
CHATEAUDOUBLE	3	4	4	1	11
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	184	405	32	8	628
CHATILLON-SAINT-JEAN	59	81	15	0	155
CHATUZANGE-LE-GOUBET	118	124	20	0	262
CLERIEUX	20	128	37	1	186
COMBOVIN	12	59	20	0	91
CREPOL	32	78	24	0	134
ETOILE-SUR-RHONE	95	321	43	3	462
EYMEUX	27	35	8	1	71
GENISSIEUX	11	113	7	0	131
GEYSSANS	53	102	28	2	185
GRANGES-LES-BEAUMONT	4	94	12	2	112
HOSTUN	14	70	13	1	98
JAILLANS	33	23	5	3	63
LA BAUME-CORNILLANE	23	108	21	3	155
LA BAUME-D'HOSUN	8	42	7	1	57
LE CHALON	14	41	25	2	81
MALISSARD	24	315	19	0	358
MARCHES	27	30	16	0	73
MIRIBEL	28	46	38	1	113
MONTELEGER	40	96	15	0	151
MONTELIER	63	131	46	5	245
MONTMEYRAN	57	209	106	8	380
MONTMIRAL	34	109	47	0	190
MONTRIGAUD	18	96	53	3	170
MONTVENDRE	36	127	46	2	211
MOURS-SAINT-EUSEBE	72	207	11	3	293
OURCHES	7	14	2	0	22
PARNANS	21	80	30	1	132
PEYRINS	45	349	69	2	464
PEYRUS	11	46	15	1	73
PORTES-LES-VALENCE	14	57	19	2	92
ROCHFORT-SAMSON	40	120	19	2	181
ROMANS-SUR-ISERE	240	284	74	17	615
SAINT-BARDOUX	28	129	34	0	191
SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX	6	41	17	1	64
SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS	34	50	44	4	132
SAINT-LAURENT-D'ONAY	3	32	8	0	43
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE	44	171	26	7	248
SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE	15	50	20	0	84
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	63	91	5	0	159
SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE	14	15	35	1	65
TRIORS	11	100	7	0	118
UPIE	89	164	121	9	383
VALENCE	26	271	48	7	351
TOTAL	2275	6458	1914	145	10792

SPANC : DÉTAIL PAR COMMUNE DU NOMBRE ESTIMÉ D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNES	ANNÉE DE RÉALISATION DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE DIAGNOSTIC	NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC ESTIMÉ FIN 2018	NOMBRE D'INSTALLATIONS CRÉÉES EN 2018	NOMBRE D'INSTALLATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE SPANC ESTIMÉ FIN 2018	NOMBRE D'INSTALLATIONS N'AYANT JAMAIS FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE SPANC ESTIMÉ FIN 2018
ALIXAN	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	371	8	136	235
BARBIERES	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	91	0	29	62
BARCELONNE	2013-2014	170	0	170	0
BEAUMONT-LES-VALENCE	2011-2012	409	2	345	64
BEAUREGARD-BARET	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	108	0	27	81
BEAUVALLON	2009	44	0	44	0
BESAYES	2007-2008 / 2018	157	1	89	68
BOURG-DE-PEAGE	2018	287	6	277	10
BOURG-LES-VALENCE	2013	273	0	243	30
CHABEUIL	2007-2009	721	0	680	41
CHARPEY	2007-2008	269	11	269	0
CHATEAUDOUBLE	??	152	2	11	141
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	2017-2018	628	7	628	0
CHATILLON-SAINT-JEAN	2006	214	5	155	59
CHATUZANGE-LE-GOUBET	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	850	13	262	588
CLERIEUX	2010	251	0	186	65
COMBOVIN	2013-2014	91	0	91	0
CREPOL	2006-2007	134	3	134	0
ETOILE-SUR-RHONE	2010-2011	519	0	462	57
EYMEUX	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	204	2	71	133
GENISSIEUX	2011-2013	147	1	131	16
GEYSSANS	2009	185	7	185	0
GRANGES-LES-BEAUMONT	2010	166	1	112	54
HOSTUN	2014	170	0	98	72
JAILLANS	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	168	2	63	105
LA BAUME-CORNILLANE	2013	161	0	155	6

LA BAUME-D'HOSTUN	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	69	0	57	12
LE CHALON	2008-2009	86	0	81	5
MALISSARD	2011	404	0	358	46
MARCHES	2007-2008	202	6	73	129
MIRIBEL	2005	151	0	113	38
MONTELEGER	2010-2011	213	1	151	62
MONTELIER	2009	431	0	245	186
MONTMEYRAN	2013-2014	526	2	380	146
MONTMIRAL	2007	190	0	190	0
MONTRIGAUD	2005-2006	170	0	170	0
MONTVENDRE	2013-2014	256	1	211	45
MOURS-SAINT-EUSEBE	2007	312	5	293	19
OURCHES	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	105	6	22	83
PARNANS	2009-2010	149	4	132	17
PEYRINS	2007-2009	509	3	464	45
PEYRUS	2013-2014	86	0	73	13
PORTES-LES-VALENCE	2012	92	0	92	0
ROCHFORT-SAMSON	2017	220	2	181	39
ROMANS-SUR-ISERE	2004-2005	634	8	615	19
SAINT-BARDOUX	2009-2010	222	0	191	31
SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX	2006	64	0	64	0
SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS	2005	132	0	132	0
SAINT-LAURENT-D'ONAY	2006	43	0	43	0
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE	2013	331	0	248	83
SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE	2009	129	1	84	45
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	2005-2006	193	2	159	34
SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE	2007-2008	65	0	65	0
TRIORS	2006-2007	146	3	118	28
UPIE	2008 Des extensions de réseau ont eu lieu depuis	290	3	383	0
VALENCE	2012	351	3	351	0
TOTAL		13711	121	10792	3012

ETAT DU PATRIMOINE, COMMUNE PAR COMMUNE

COMMUNE	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	SÉPARATIF EAUX USÉES	UNITAIRE	TOTAL RÉSEAUX ASSAINISSEMENT	NOMBRE DE RÉGARDS EAUX USÉES/UNITAIRE	NOMBRE DE DO	NOMBRE DE PR	BASSIN D'ORAGE	NOMBRE DE STA-TIONS De traitement des eaux usées	LINÉAIRE RÉSEAU STRICT. PLUVIAL	REGARDS PLUVIAL	GRILLES/AVALOIRS PLUVIAL STRICT ET UNITAIRE	PUITS D'INFILTRATION	BASSIN EAUX PLUVIALES	AUTRES OUVRAGES PLUVIAL
ALIXAN	VALENCE	19 881		19 881	555		7			5 036	277	213	21	3	21 puits perdus + 3 bassins d'infiltration
BARBIÈRES		7 434		7 434	80				1	193	10	10	18	1	18 puits d'infiltration + 1 bassin d'infiltration
BARCELONNE		0		0					Pas d'assainissement collectif	0					
BEAUMONT LES VALENCE	PORTES	24 538	4 328	28 866	909	1	5			12 778	396	649	79	4	4 bassins d'infiltration + 79 puits
BEAUREGARD BARET		7 719	182	7 901	11	3	2		3	1 103	-	17			
BEAUVALLON	PORTES	9 656	1 311	10 967	310	2	1			4 920	246	176	65	1	1 bassin de rétention + 65 puits
BESAYES		5 846		5 846	3				1	3 881	21	25	9		9 puits
BOURG DE PEAGE	ROMANS	18 753	30 146	48 899	1 930	37	12	¹ (2500 m³)	1	9 010	536	1 433	99	5	5 bassins de rétention + 99 puits
BOURG LES VALENCE	VALENCE	54 460	37 314	91 774	2 897	3	35			38 789	1 392	713	124	5	5 bassins de rétention + 124 puits
CHABEUIL	VALENCE	48 127	3 901	52 028	1 378		4	¹ (510 m³)		15 853	623	96	145	2	2 bassins + 145 puits
CHARPEY		6 671		6 671	261		1		2	2 069	116	35	2	1	1 bassin de rétention + 2 puits
CHATEAUDOUBLE		5 364		5 364	130				1	726	20	17			
CHATEAUNEUF SUR ISERE		20 900	760	21 660	613		1		2	9 064	339	253	6	2	2 bassins + 6 puits
CHATILLON ST JEAN	ROMANS	6 009		6 009	157		1	1	Raccordement sur la STEP de Romans	3 289	108	110	1	1	Puits d'infiltration + 1 bassin d'infiltration
CHATUZANGE LE GOUBET	ROMANS	32 249	8 111	40 360	752	5	8		1	8 345	328	436	15	3	3 bassins + 15 puits
CLERIEUX	ROMANS	5 512	6 114	11 626	327	3	1		Raccordement sur la STEP de Romans via Grange Les Beaumont	3 673	116	162		2	
COMBOVIN		3 146		3 146	96				1						
CREPOL		2 058	998	3 056	64	1			1	1 266	31	47			
ETOILE SUR RHONE	PORTES	43 156	687	43 843	1 380	9	16		raccordement sur la STEP de Portes les VALENCE	14 435	597	250	72	1	1 bassin de rétention + 72 puits
EYMEUX		3 542	421	3 963	47		1		1	54	6	4	5		5 puits
GENISSEUX	ROMANS	20 711		20 711	515	2	1	1	Raccordement sur la STEP de Romans	9 982	290	261	3	3	3 bassins d'infiltration + 1 bassin d'orage
GEYSSANS		3 664		3 664	62				1	1 294	28	19	2	2	2 bassins d'orage
GRANGES LES BEAUMONT	ROMANS	3 242	4 906	8 148	152		1		Raccordement sur la STEP de Romans	938	100	132	50		50 puits d'infiltration
HOSTUN	SMABLA	8 016		8 016	227				Raccordé sur STEP du SMABLA	2 585	61	37		3	3 bassins
JAILLANS		5 534		5 534	71		1		2	156	-			2	2 bassins

LA BAUME CORNILLANNE		1 353	483	1 836	60				1	450	18	15	7		7 puits
LA BAUME D'HOSTUN	SMABLA	10 709		10 709	110		3		1		5	8	6	1	1 bassin + 6 puits
LE CHALON										1 441	10	1			
MALISSARD	VALENCE	18 553	3 635	22 188	634		5	1	Raccordement STEP Valence	2 048	75	76			
MARCHES		6 032		6 032	86	1	1		1	1 972	37	87	18	1	1 bassin + 18 puits
MIRIBEL		58	118	176	9				1	217	19				
MONTELEGER	PORTES	9 487	2 565	12 052	378	3	2		raccordement sur la STEP de Portes les VALENCE	5 685	236	69			
MONTELIER	VALENCE	30 722		30 722	673				Raccordement STEP Valence	14 932	381	471	130	2	2 bassins + 130 puits
MONTMEYRAN	PORTES	8 145	8 767	16 912	237	5	4	¹ (1100 m³)	Raccordement STEP de Portes Les Valence	7 726	64	264		1	1 bassin
MONTMIRAL		2 396	1 890	4 286	120	2	1		1	796	10	25			
MONTRIGAUD		2 761		2 761	43		1		1	2 249	36	19			
MONTVENDRE		3 112		3 112					1	414					
MOURS ST EUSEBE	ROMANS	7 925	10 375	18 300	431	3	2		Raccordement sur la STEP de Romans	4 156	187	377		9	7 bassins d'infiltration net 2 d'orage
OURCHES		883		883	31				1	89	1	6	1		1 puits
PARNANS		1 860	1 544	3 404	77	4	1		1	977	17	29			
PEYRINS	ROMANS	12 241	3 134	15 375	304	1	2		Raccordement sur la STEP de Romans via Mours St Eusebe	3 113	79	146		2	2 bassins d'infiltration
PEYRUS		4 278	1 404	5 682	90				1	1 305	13	13			
PORTES LES VALENCE	PORTES	39 184	22 011	61 195	1 425		11	1 (STEP: 2500 m³)	1	7 260	973	500	900	2	2 bassins + 900 puits
ROCHEFORT SAMSON		4 046		4 046	79		1		2	377	40	27	13	1	1 bassin + 13 puits
ROMANS SUR ISERE	ROMANS	10 033	157 958	167 991	6 826	25	13		1	32 053	1 014	1 810		3	3 bassins
SAINT BARDOUX		3 145	160	3 305	46		1		2	335	13	7			
SAIN'T BONNET DE VALCLERIEUX		6 046		6 046	116		2		1	1 063	12	12			
SAIN'T CHRISTOPHE ET LE LARRIS		2 435		2 435	48				1	957	28	20			
SAIN'T LAURENT DONAY		1 018		1 018	21				1	568	4	1			
SAIN'T MARCEL LES VALENCE	VALENCE	38 209	3 868	42 077	1 261		9	1 (450 m³)	Raccordement STEP Valence	8 736	566	175	459		459 puits
SAIN'T MICHEL SUR SAVASSE		3 860		3 860	66	1			1	1 565	48	633			
SAIN'T PAUL LES ROMANS	ROMANS	13 086	8 817	21 903	392	1	3		Raccordement sur la STEP de Romans	1 575	92	53			
SAIN'T VINCENT LA COMMANDERIE		5 455		5 455	302				1	138	2	4		1	1 bassin
TRIOIRS		2 883		2 883	52				1	2 242	22	35			
UIPE		7 436	2 722	10 158	316	1	1		1	1 946	59	75		1	1 bassin
VALENCE	VALENCE	99 058	128 803	227 861	9 486	20	24	3 (3000 + 8500 + 6500 m³)	1	129 020	4 744	2 645	409	2	2 bassins + 409 puits
TOTAL		722 597	457 433	1 180 030	36 646	133	185	10	42	384 844	14 446	12 698	2 654	67	

DÉTAIL DES RÉSULTATS DES BILANS 24H PAR STEU

STEU	Date de réalisation en 2018	PERFORMANCES DE TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRES SUR LA BASE DES CONCENTRATIONS MESURÉES EN SORTIE								
		DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)		
		Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre
		70	35	60%	400	200	60%	85		50%
Barbières Chef Lieu	19/03	3		99%	58		91%	7		98%
	24/10	2		98%	51		91%	4		99%
Beauregard Baret Chef Lieu	19/12	2		99%	22		94%	6		92%
Beauregard Baret Bois Vert	10/09	3		99%	26		95%	1		99%
Besayes Chef Lieu	09/07	4		99%	43		97%	7		99%
	08/08	4		99%	38		96%	7		99%
	29/11	2		85%	18		69%	3		77%
St Didier de Charpey	19/06	4		99%	106		95%	104		92%
Châteauneuf Sur Isère La Vanelle	03/04	0		97%	1		93%	0		97%
Charpey Chef Lieu	10/12	26		90%	107		85%	67		85%
Eymeux Chef Lieu	13/03	3		98%	88		77%	29		90%
Geyssans Chef Lieu	23/07	2		99%	34		94%	7		96%
Jaillans Chef Lieu	22/10	2		99%	26		96%	3		99%
Jaillans Ecanchiere	22/05	7		99%	39		99%	5		100%
La Baume Cornillane Chef Lieu	14/06	2		99%	27		92%	3		97%
La Baume d'Hostun	26/11	26		70%	84		81%	29		17%
Marches Chef Lieu	11/07	2		100%	21		96%	3		99%
Montrigaud Chef Lieu	26/07	2		99%	20		91%	3		98%
Montvendre Chef Lieu	21/08	85		71%	254		83%	137		75%
Peyrus Chef-Lieu	11/04			76%			70%			88%
	19/06			79%			69%			77%
	27/09			92%			86%			94%
	06/11			82%			71%			87%
Rochefort Samson Chef Lieu	18/07	2		99%	21		96%	2		99%
Rochefort Samson Saint Mamans	05/04	2		100%	25		98%	2		100%
Saint Bardoux Chef Lieu	30/07	6		96%	45		90%	10		95%
Saint Bardoux Le Lat	31/07	2		99%	44		94%	4		97%
Saint Bonnet de Valclerieux Chef Lieu	02/07	5		98%	45		93%	4		71%
Saint Christophe et le Laris Chef Lieu	27/06	11		96%	70		88%	22		90%
Saint Laurent d'Onay Chef Lieu	07/07	2		99%	36		94%	5		96%
Saint Michel Sur Savasse Chef Lieu	16/07	3		99%	36		91%	6		99%
Saint Vincent La Commanderie Chef Lieu	24/07	13		94%	139		70%	18		93%

PERFORMANCES DE TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRES SUR LA BASE DES CONCENTRATIONS MESURÉES EN SORTIE

STEU	Date de réalisation en 2018	DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)		
		Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre
		70	35	60%	400	200	60%	150		50%
		Charpey Chef Lieu	10/12	26		90%	107		85%	67
Chateaudouble Chef Lieu	12/11	19		76%	122		64%	144		40%
Châteauneuf Sur Isère Chef Lieu	30/01	18		89%	93		71%	44		68%
	07/03	23		92%	92		79%	68		75%
	22/03	15		92%	60		85%	26		87%
	02/05	18		85%	90		70%	23		82%
	30/05	41		83%	164		65%	52		82%
	26/06	12		78%	41		72%	19		68%
	12/07	56		54%	274		66%	172		78%
	07/08	57		89%	302		76%	168		76%
	20/08	110		58%	383		65%	222		55%
	10/10	41		87%	284		55%	91		76%
07/11	66		80%	143		79%	122		74%	
17/12	29		90%	166		95%	95		91%	
Crépol Chef Lieu	28/11	7		94%	71		96%	24		96%
Parnans Chef Lieu	04/07	19		91%	147		76%	25		89%
Upie Chef Lieu	05/12	12		81%	60		76%	32		84%

Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie

STEU	Date de réalisation en 2018	DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NTK (mg/l)	PT (mg/l)
		Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réchibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre		
		70	25	60%	400	90	60%	85	30	50%		
		Montmiral Chef Lieu	01/10	2		99%	28		88%	10		

LISTE DES INDUSTRIELS AUTORISÉS ET/OU CONVENTIONNÉS

COMMUNE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	SECTEUR D'ACTIVITÉ
BEAUMONT-LES-VALENCE	IBE	Impression textile
BOURG-DE-PÉAGE	DRÔME SALAISONS	Agro-alimentaire - Fabrication de charcuteries
BOURG-DE-PÉAGE	ST JEAN BDP	Agro-alimentaire - Fabrication de pâtes
BOURG-DE-PÉAGE	TRAITEMENT DES MÉTAUX DAUPHINOIS (TMD)	Traitement et revêtement des métaux
BOURG-LES-VALENCE	BIOUSSE	Chimie - Fabrication de peintures
BOURG-LES-VALENCE	LEYBOLD France (ex-OERLIKON)	Fabrication de pompes à vide
BOURG-LES-VALENCE	MARKEM IMAJE	Centre technologique traçabilité codage et marquage produits
BOURG-LES-VALENCE	PROTECTION ET DÉCORATION DES MÉTAUX (PDM)	Traitement de surface
BOURG-LES-VALENCE	SOLYSTIC	Fabrication de machine de tri postal
BOURG-LES-VALENCE	SPIT	Fabrication outillage
CHABEUIL	ESPACE VOLAILLES	Abattage de volailles
CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE	BOIRON FRÈRES SAS	Agro-alimentaire - Transformation de fruits
CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE	SKF	Construction aéronautique et spatiale
CHATILLON-ST-JEAN	EARL OCTAVEON	Production de noix sèches
CHATUZANGE-LE-GOUBET	BERNARD ROYAL DAUPHINE (BRD)	Atelier de découpe et de conditionnement de viandes
CLÉRIEUX	LYON BISCUIT (ESAL)	Fabrication de pâtisseries
CRÉPOL	DRÔME LAPINS	Atelier de découpe et de conditionnement de viandes
ÉTOILE-SUR-RHONE	BRIOCHE PASQUIER	Agro-alimentaire - Fabrication de brioches
ÉTOILE-SUR-RHONE	DAIMLER CHRYSLER / MERCEDES BENZ	Garage poids lourd
ÉTOILE-SUR-RHONE	PÂTISSERIE PASQUIER	Agro-alimentaire - Fabrication de pâtisseries
MALISSARD	France FAST FOOD DISTRIBUTION (ex DIKA SARL)	Fabrication et conditionnement de viandes
MALISSARD	SOLE MOI	Agro-alimentaire - Plats cuisinés
MOURS-SAINT-EUSÈBE	BELMONTE	Fabrication de cartes plastiques
MOURS-SAINT-EUSÈBE	ISRA	Fabrication de cartes électroniques
PEYRINS	ROMANS VIANDE	Commerce de gros de viandes de boucherie
PORTES-LES-VALENCE	ANDROS FRUIVAL	Agro-alimentaire - Fabrication de compotes de fruits
PORTES-LES-VALENCE	HM CLAUSE	Nettoyage de graines
PORTES-LES-VALENCE	LABORATOIRE OXENA	Fabrication de Javel
PORTES-LES-VALENCE	SCANIA	Entretien et maintenance de véhicules poids lourds
PORTES-LES-VALENCE	SNCF MOBILITES - ETABLISSEMENT TRACTION RHONE-ALPES	Distribution de carburants pour les TER
PORTES-LES-VALENCE	TILET	Récupération de métaux
ROMANS-SUR-ISÈRE	AREVA NP (anciennement F.B.F.C.)	Fabrication de combustible nucléaire
ROMANS-SUR-ISÈRE	CARBEC	Agro-alimentaire - Abattoir
ROMANS-SUR-ISÈRE	DÉLIFRANCE (ex APPETIT DE France)	Agro-alimentaire - Fabrication de viennoiseries surgelées
ROMANS-SUR-ISÈRE	MGI COUTIER	Production de pièces détachées pour carrosseries automobiles
ROMANS-SUR-ISÈRE	NÉGOMETAL	Récupération et recyclage des métaux
ROMANS-SUR-ISÈRE	REFUGE DES BERAUDS	Refuge animalier
ROMANS-SUR-ISÈRE	ST JEAN ROMANS	Agro-alimentaire - Fabrication de pâtes
ROMANS-SUR-ISÈRE	TANNERIES ROUX	Fabrication de cuir
ST MARCEL-LES-VALENCE	DACD	Chimie - Fabrication de produits d'entretien
ST MARCEL-LES-VALENCE	MARKAL	Agro-alimentaire - Transformation céréales
VALENCE	AGRANA FRUIT France	Agro-alimentaire - Transformation de fruits
VALENCE	ALAIN MILLIAT	Agro-alimentaire - Transformation de fruits
VALENCE	BIOMET France	Fabrication de prothèses
VALENCE	CASERNE BAQUET	Entretien et maintenance de véhicules militaires
VALENCE	COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CARTONNAGE (CEC)	Fabrication emballages cartons
VALENCE	CLEAN CAR	Nettoyage véhicules légers
VALENCE	COMPAGNIE DISTRIBUTION HYDROCARBURES (CDH)	Stockage de carburants
VALENCE	C'PRO	Nettoyage carter imprimantes
VALENCE	CROUZET AUTOMATISMES	Electronique
VALENCE	ESPACE INTERCOMMUNAL ANIMALIER DE VALENCE (ASPA + FOURRIÈRE)	Fourrière animalière + SPA
VALENCE	GÉANT CASINO VALENCE SUD	Supermarché + Restauration collective
VALENCE	GROUPE SCAPA	Fabrication de rubans adhésifs techniques et spéciaux pour l'industrie
VALENCE	LVI VALENCE (ex CLEAN VALENCE)	Nettoyage camions citernes
VALENCE	ONYX	Gestion des déchets
VALENCE	PEUGEOT SOVACA	Garage et vente de véhicules légers
VALENCE	RHODIA	Fabrication de fibres textiles synthétiques en polyamide
VALENCE	SAGEM - SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE	Electronique
VALENCE	SPEED AUTO	Garage véhicules légers
VALENCE	THALES AVIONICS	Electronique
VALENCE	UNITED COFFEE	Torréfaction
VALENCE	VERDUN PRESSING	Pressing
VALENCE	C.H.V.	Santé - centre hospitalier



Direction de l'assainissement
04 75 75 41 50
assainissement@valenceromansagglo.fr

Accueil du public au 70 rue André-Marie Ampère,
26300 Chatuzange-le-Goubet
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h